



# NEOEN

RAPPORT DE  
DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

Année 2024

# SOMMAIRE

1	NEOEN, PRODUCTEUR INDÉPENDANT D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE PREMIER PLAN	3	7	NOS COMMUNAUTÉS	35
1.1	Qui sommes-nous ?	4	7.1	Consulter et interagir	36
1.2	Ce que nous faisons	5	7.2	Favoriser le développement économique local	37
2	LA RSE, AU CŒUR DE NOTRE ORGANISATION	11	8	REPORTING SUR LE RÈGLEMENT TAXONOMIE VERTE	39
2.1	Des valeurs fortes partagées au sein du groupe	14	8.1	Contexte	40
2.2	Financement durable	14	8.2	Analyse de l'éligibilité des activités du groupe Neoen	41
2.3	Sustainability framework	14	8.3	Analyse de l'alignement des activités	41
2.4	Évaluation par des tiers	15	8.4	Proportion des activités éligibles et alignées au regard du règlement taxonomie verte	43
3	TAXONOMIE VERTE : ÉVALUER LA DURABILITÉ DE NOS ACTIVITÉS	16	9	INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS	45
4	PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS	18	9.1	Indicateurs sociaux	46
5	NOS ÉQUIPES	21	9.2	Indicateurs santé et sécurité	48
5.1	Travailler avec éthique	22	9.3	Indicateurs sociétaux	49
5.2	S'approvisionner de manière responsable	23	9.4	Indicateurs environnementaux	49
5.3	Attirer et fidéliser	24	9.5	Indicateurs taxonomie	50
5.4	Promouvoir la diversité	28	10	NOTE MÉTHODOLOGIQUE	56
5.5	Réduire les émissions de gaz à effet de serre	29	11	RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT	60
6	NOS PROJETS	30			
6.1	Donner la priorité à la sécurité	31			
6.2	Protéger la biodiversité	32			
6.3	Intégrer le recyclage	34			

# 1

NEOEN, PRODUCTEUR INDÉPENDANT  
D'ÉNERGIE RENOUVELABLE DE PREMIER PLAN



## 1.1 QUI SOMMES-NOUS ?

Neoen est l'un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable. Ses savoir-faire dans les domaines du solaire, de l'éolien et du stockage lui permettent d'accélérer la transition énergétique des pays dans lesquels Neoen produit une énergie verte, locale et compétitive. L'entreprise produit pour les États et pour ses clients industriels une énergie propre, qui leur permet de décarboner leurs activités. Neoen est à la pointe de l'innovation dans le domaine des batteries et a conçu de nombreuses solutions pour résoudre les défis de la transition.

Audace, engagement, intégrité et esprit de corps, sont les valeurs qui guident les relations de Neoen avec l'ensemble de ses parties prenantes (partenaires, clients, populations locales, etc.). Partagées par ses 461 collaborateurs de 52 nationalités différentes, elles sont le socle de son identité et les repères intangibles de son comportement au quotidien.

### NOTRE MISSION

**« Nous accélérons la transition énergétique en produisant durablement et à grande échelle une énergie renouvelable compétitive et locale ».**



#### SOLAIRE

Le solaire est l'énergie renouvelable la plus abondante sur terre, et la plus rapide à déployer. L'énergie solaire est la première technologie que nous ayons historiquement développée et reste aujourd'hui la première activité de Neoen dans chacune de ses régions.



#### ÉOLIEN

L'éolien terrestre est une énergie renouvelable mature, à la compétitivité avérée. Nous concentrons aujourd'hui nos installations éoliennes en Australie, en Finlande, en France, en Irlande et nous disposons d'un important portefeuille de projets en développement dans de nombreux pays.



#### STOCKAGE

Avec Hornsdale Power Reserve, la première « grande batterie » du monde, Neoen a été à l'avant-garde dans le stockage et continue d'être à la pointe de l'innovation. Nous opérons des batteries dans chacune de nos régions et avons l'ambition d'être un leader mondial du stockage.

## 1.2 CE QUE NOUS FAISONS

### NEOEN CONÇOIT DES SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INTÉGRÉES

Neoen intervient à tous les stades de la vie d'un projet : l'entreprise développe et conçoit des projets en s'impliquant auprès des communautés locales et en obtenant les autorisations des pouvoirs publics. Neoen investit dans chacun de ses actifs et supervise leur construction. Enfin, en tant que propriétaire, Neoen exploite ses centrales solaires, ses parcs éoliens et ses batteries sur le long terme.



#### DÉVELOPPEUR ET CONCEPTEUR

La phase de développement consiste à évaluer la faisabilité technique, économique, sociétale et environnementale de chaque projet. Pour ce faire, Neoen est en contact avec les différentes parties prenantes, les communautés locales et les municipalités, ainsi qu'avec les élus et les organismes publics. Neoen réalise un grand nombre d'études pour comprendre les enjeux propres au site et obtenir les autorisations gouvernementales nécessaires.



#### INVESTISSEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

Neoen finance ses projets en combinant capital et dette à long terme. L'entreprise s'implique directement, en tant que maître d'ouvrage, dans le suivi des travaux de construction de ses centrales électriques afin d'en garantir la qualité et ne collabore qu'avec des constructeurs et fournisseurs de premier rang.



#### PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT

Neoen détient ses actifs et les exploite sur le long terme. Leur supervision est assurée en temps réel par son équipe de spécialistes. Son portefeuille croissant d'actifs, associé à son expertise en matière de gestion de l'énergie, lui permet de concevoir des solutions énergétiques intégrées pour ses clients.

## UN PRODUCTEUR D'ÉNERGIE EXCLUSIVEMENT RENOUVELABLE

À la date du présent document, Neoen est présent dans trois régions et une quinzaine de pays.

Au 31 décembre 2024, Neoen disposait de :



- Une centaine de centrales solaires en opération ou en construction.
- Une capacité cumulée de 4 129 MWc, pour un chiffre d'affaires de 207,7 millions d'euros.



- 60 parcs éoliens en opération ou en construction.
- Une capacité cumulée de 2 429 MW, pour un chiffre d'affaires de 229,4 millions d'euros.

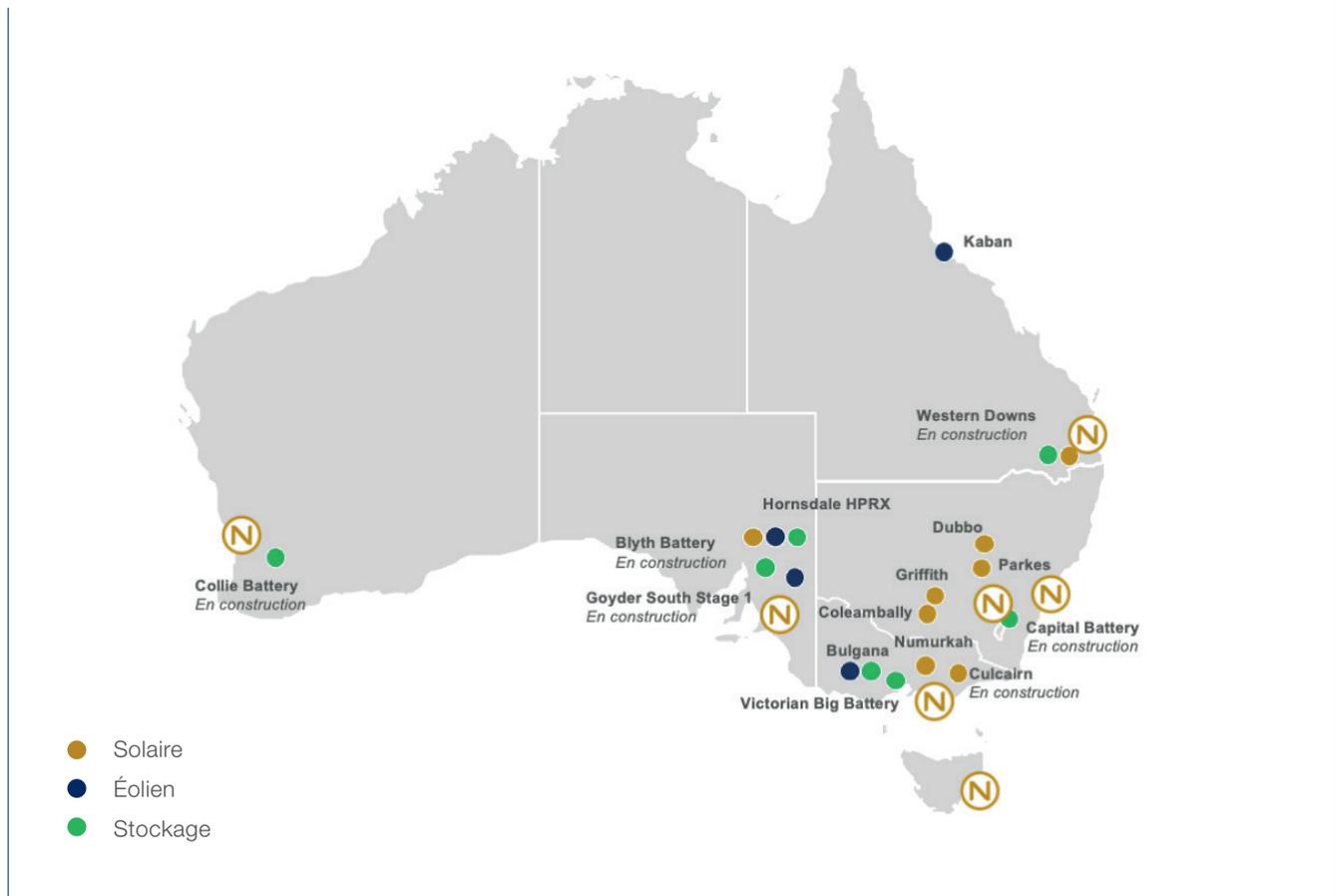


- 22 installations de stockage en opération ou en construction.
- Une capacité cumulée de 2 331 MW / 5 302 MWh, pour un chiffre d'affaires de 95 millions d'euros.



La répartition géographique des actifs en opération ou en construction de Neoen s'organise comme suit :

## L'AUSTRALIE



- Solaire
- Éolien
- Stockage



### SOLAIRE

En opération : **907,7 MWc**  
En construction : **440 MWc**



### ÉOLIEN

En opération : **677,8 MWc**  
En construction : **412 MWc**



### STOCKAGE

En opération : **901 MW / 1 979 MWh**  
En construction : **1 024 MW / 2 730 MWh**



### 7 BUREAUX

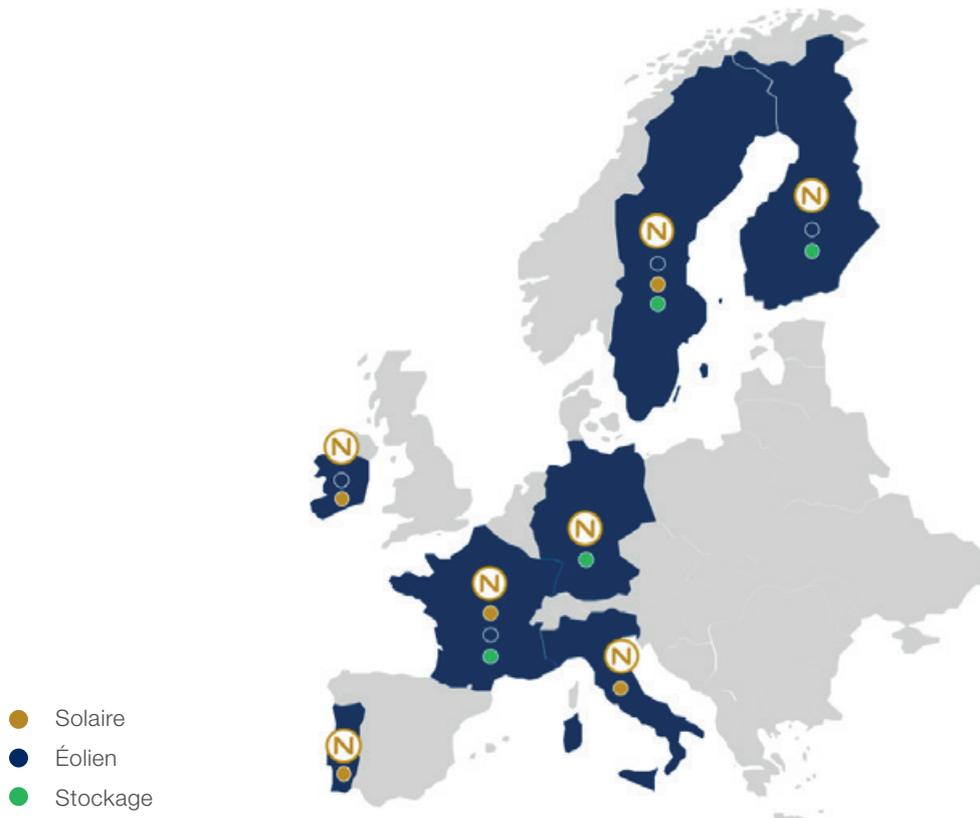
Adélaïde • Brisbane • Canberra • Hobart  
Melbourne • Perth • Sydney

# 4,4 GW

### PUISSANCE TOTALE

En opération : **2 487 MW**  
En construction : **1 876 MW**

## L'EUROPE



## SOLAIRE

En opération : **938 MWc**  
En construction : **821 MWc**



## ÉOLIEN

En opération : **1 280 MWc**  
En construction : **59 MWc**



## STOCKAGE

En opération : **104 MW / 105 MWh**  
En construction : **287 MW / 480 MWh**



## 17 BUREAUX

8 en France • Brescia • Dublin • Helsinki • Karlsruhe  
Lappeenranta • Lisbonne • Modène • Rome • Stockholm

# 3,5 GW

## PUISSANCE TOTALE

En opération : **2 322 MW**  
En construction : **1 167 MW**

## LES AMÉRIQUES



### SOLAIRE

En opération : 968 MWc



### STOCKAGE

En opération : 14 MW / 10 MWh



### 7 BUREAUX

Buenos Aires • Calgary • Kingston • Mexico city  
Quito • San Salvador • Toronto

# 983 MW

### PUISSANCE TOTALE

En opération : 983 MW

## NEOEN VEND SON ÉNERGIE ET SES SERVICES À DES CLIENTS VARIÉS

L'électricité produite par Neoen est vendue à une variété d'entités. La grande majorité des clients directs sont des acteurs étatiques (États ou entités contrôlées par un État) et des entreprises de distribution d'électricité (utilities), publiques ou privées. En plus de ces clients, Neoen vend de manière croissante une partie de l'électricité produite à des sociétés spécialisées dans le secteur de l'énergie, à des acheteurs privés, à travers une part grandissante de Corporate PPAs ainsi que sur les marchés de l'électricité (marchés spot). Dans le cadre du développement de son activité de stockage d'énergie, la société vend également un nombre de services auxiliaires à des gestionnaires de réseaux et aux États.

## NEOEN ÉVOLUE DANS UN ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL DENSE

Le marché des énergies renouvelables reste encore très ouvert et très fragmenté, composé, dans de nombreux pays, d'acteurs de tailles diverses tels que :

- des distributeurs et fournisseurs d'électricité historiques nationaux, qui ont développé un savoir-faire dans les énergies renouvelables et disposent de filiales dédiées avec des implantations internationales ;
- des acteurs internationaux spécialisés dans le domaine des renouvelables, comme Neoen ;
- des acteurs de petite taille opérant localement.

Par ailleurs, des entreprises énergétiques de premier plan ont renforcé leurs positions sur le marché des énergies renouvelables par des acquisitions récentes de développeurs et producteurs indépendants d'électricité solaire ou éolienne.

Neoen est un des principaux producteurs indépendants d'énergie exclusivement renouvelable dans les pays dans lesquels le Groupe est implanté ou a l'intention de le devenir dans les prochaines années. En particulier, Neoen est le premier énergéticien renouvelable en Australie, le second en Finlande et le premier producteur indépendant français d'énergies exclusivement renouvelables.

# 2

LA RSE, AU CŒUR DE  
NOTRE ORGANISATION



Le développement durable est au cœur des activités de Neoen, producteur indépendant d'énergies 100 % renouvelables.



Neoen s'implique dans la lutte contre le changement climatique en déployant ses parcs solaires, éoliens et ses grandes batteries, à travers le monde et contribue ainsi à l'accélération de la transition énergétique.



### FOURNIR UNE ÉNERGIE VERTE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS

Neoen développe, détient et exploite des parcs solaires, éoliens et des centrales de stockage de grande taille, à travers le monde. La taille de ses centrales existantes et son ambition de développer de futures centrales contribuent à accélérer le rythme de la transition énergétique.



### PROMOUVOIR L'ACCÈS A UNE ÉNERGIE ABORDABLE ET PROPRE

Les parcs solaires et éoliens de Neoen fournissent une énergie à prix compétitif, tirant à la baisse les prix de l'électricité. Le stockage par batterie joue également son rôle dans la réduction des coûts de l'énergie, en offrant des solutions compétitives aux problèmes de réseau.

Au-delà de son cœur de métier de développeur et de producteur d'énergies renouvelables de premier rang, Neoen souhaite également développer des pratiques responsables et durables afférentes à son modus operandi, à ses interactions avec les communautés et à la maîtrise de son empreinte environnementale. Neoen assume ainsi sa responsabilité, son rôle à jouer et sa contribution à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.



### PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

Respecter les principes d'équité, d'inclusion et de non-discrimination, remédier aux inégalités de genre.



### PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Éviter, réduire et compenser les impacts sur l'environnement et la biodiversité, tout au long de la vie de nos projets.



### FAVORISER L'ÉCONOMIE LOCALE

Offrir des retombées économiques locales et régionales grâce à la création d'emplois, d'opportunités pour les fournisseurs locaux et en développant les compétences.



### TRAVAILLER AVEC ÉTHIQUE

Respecter et mettre en oeuvre nos valeurs, en particulier l'intégrité, à tous les niveaux de la société.



### RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Respecter les principes d'équité, d'inclusion et de non-discrimination, remédier aux inégalités de genre.



### CONSULTER ET PARTAGER

Développer des relations transparentes et régulières avec les parties prenantes et les communautés locales. Partager les bénéfices de la transition énergétique en soutenant de nombreuses initiatives des collectivités locales.



## 2.1 DES VALEURS FORTES PARTAGÉES AU SEIN DU GROUPE

Neoen s'appuie sur des valeurs fortes qui guident ses relations et ses actions avec l'ensemble de ses parties prenantes :

- l'audace, soit la capacité à devenir l'un des leaders mondiaux des énergies renouvelables, en concevant et en déployant des solutions énergétiques innovantes, compétitives et performantes ;
- l'intégrité, qui permet de conduire les projets en toute transparence, partout dans le monde. Neoen choisit des partenaires qui agissent selon ce même principe ;
- l'engagement, en plaçant le respect des engagements pris auprès des contreparties internes et externes au cœur de son développement ;

- l'esprit de corps, la loyauté et la solidarité guidant, au quotidien, l'action des équipes.

Neoen a traduit son attachement à ces valeurs et les engagements qui y sont associés au sein de sa charte éthique. Cette dernière est diffusée auprès de l'ensemble de ses salariés qui s'engagent à la respecter. Neoen s'est également engagé depuis 2022 à intégrer les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), qui couvre notamment les domaines des droits humains et libertés fondamentales, du droit du travail, de l'environnement, et de la lutte contre la corruption, dans sa stratégie, sa culture et dans ses opérations quotidiennes.

## 2.2 FINANCEMENT DURABLE

Dans la lignée de son positionnement et de ses convictions, Neoen a eu très tôt à cœur d'intégrer la composante environnementale dans les modes de financement de ses projets.

Ainsi, depuis 2015, Neoen a lancé plusieurs émissions d'obligations vertes (*green bonds*) afin de financer son activité. Ces financements ont été validés en tant que *green bonds* conformes aux principes applicables aux obligations vertes (*green bonds principles*), tels que publiés par l'International Capital Market Association (ICMA). Cette validation a été assurée par l'agence Moody's ESG Solutions (ex Vigeo Eiris), expert reconnu dans le domaine de l'évaluation de la performance développement durable des entreprises, à la suite d'une due diligence « ESG » (Environnementale, Sociale et Gouvernance).

Par ailleurs, Neoen a été pionnier en 2020 en réalisant la toute première émission d'obligations convertibles vertes en Europe, les OCEANes vertes. En outre, Neoen a poursuivi dans cette voie en lançant en 2022 une nouvelle émission de ce type d'un montant nominal de 300 millions d'euros. Enfin, Neoen a conclu en février 2024 un nouveau crédit syndiqué d'un montant total de 500 millions d'euros, dont les conditions étaient indexées sur des indicateurs ESG dont la performance était mesurée annuellement.

Ces financements ont été remboursés entre décembre 2024 et le premier trimestre 2025 dans le cadre de l'opération d'acquisition et de l'offre publique d'achat réalisées par Brookfield.

## 2.3 SUSTAINABILITY FRAMEWORK

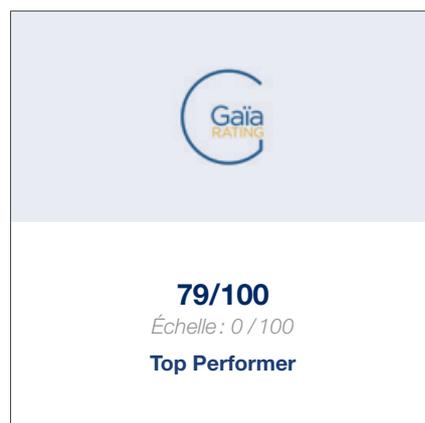
En 2021, Neoen a décidé d'adopter une politique de développement durable ambitieuse nommée « Sustainability Framework ». Une seconde version du *Sustainability Framework* a été publiée en 2024 dans laquelle, suite aux avancées réalisées, Neoen précise ses engagements et objectifs pour concevoir et mettre en œuvre des solutions innovantes pour un monde plus durable. Le Sustainability Framework est construit autour de trois piliers :

- nos équipes ;
- nos projets ;
- nos communautés.

Les engagements pris dans ce cadre sont identifiables dans la présente déclaration de performance extra-financière à l'aide du logo **SF**.

## 2.4 ÉVALUATION PAR DES TIERS

Neoen est régulièrement évalué sur ses performances extra-financières :



# 3

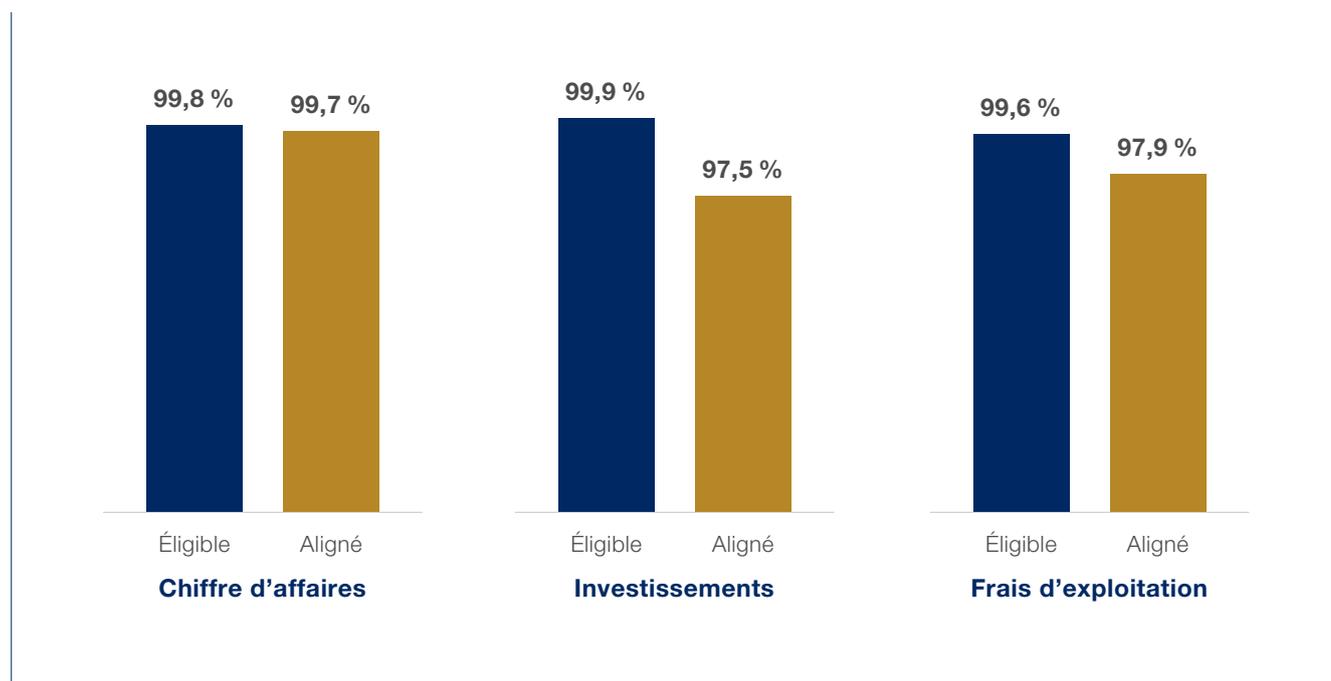
TAXONOMIE VERTE : ÉVALUER  
LA DURABILITÉ DE NOS ACTIVITÉS



Les sociétés cotées soumises à la Corporate Sustainability Reporting Directive doivent publier au sein de leurs états de durabilité, les ratios relatifs à la taxonomie verte européenne. Neoen n'est pas concerné par la directive 2022/2464. Pour autant, le Groupe souhaite poursuivre la publication volontaire de la part de son chiffre d'affaires et de ses dépenses d'investissement et d'exploitation provenant de produits ou de services associés aux activités économiques les plus contributives aux objectifs de développement durable de l'UE.

Les activités de Neoen sont alignées à plus de 99 % à la taxonomie européenne et contribuent à l'objectif d'atténuation du changement climatique de l'UE. Les modalités d'analyse du Règlement Taxonomie verte et le calcul des ratios taxonomiques sont détaillés au paragraphe 8 "Reporting sur le règlement taxonomie verte".

## LA TAXONOMIE VERTE



# 4

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS



La cartographie des risques de Neoen a servi de référence pour l'identification des principaux risques extra-financiers dont les thématiques relèvent de la déclaration de performance extra-financière (DPEF). Actualisée au second semestre 2022 et validée par le Comité d'audit, cette cartographie présente et classe les risques en fonction de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Les risques extra-financiers de Neoen sont gérés selon la même approche que les risques opérationnels liés à son activité, tels que les risques de nature juridique ou les risques financiers.

Neoen a identifié parmi l'ensemble des risques du Groupe plusieurs risques importants, comprenant une dimension extra-financière, détaillés dans le tableau ci-dessous. Ce dernier fait le lien entre les axes stratégiques issus du *Sustainability Framework*, les risques et opportunités de Neoen et les indicateurs clé de performance (KPIs) suivis. Les politiques, dispositifs et actions mis en œuvre sont par ailleurs détaillés dans les sections suivantes.

L'année 2024 n'a pas amené Neoen à devoir faire évoluer les résultats de son analyse des risques extra-financiers.

Par ailleurs, en 2021, Neoen a réalisé une analyse de matérialité, avec l'appui d'un cabinet conseil de référence, avec l'objectif de s'assurer que les attentes des parties prenantes internes et externes - collaborateurs, clients, fournisseurs, prêteurs, actionnaires notamment - étaient bien identifiées par Neoen et reflétées dans les axes stratégiques de sa politique de développement durable.

A noter que dans le cadre de sa mise en conformité avec la directive dite « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive), qui s'appliquera progressivement à compter du prochain exercice, des travaux ont été engagés pour établir une matrice de double matérialité, dispositif qui permettra à Neoen de se questionner à nouveau sur ses enjeux matériels.

## 4

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS

Axes stratégiques*	Risques/ Enjeux matériels	Politiques, procédures de diligence raisonnable	Indicateurs clé de performance	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible
Travailler selon des principes éthiques	Risque de corruption dans le cadre de l'expansion du Groupe sur des marchés émergents	§ 5.1 Travailler avec éthique	Part des collaborateurs ayant signé la charte éthique	100%	100%	100%	100%
			Part des collaborateurs ayant participé à la formation anti-corruption et compliance	95,80%	95,20%	88,9%	100%
			Part des collaborateurs « exposés » ayant eu une formation anti-corruption additionnelle	62,20%	88%	88,4%	100%
	Risque auprès des fournisseurs et Contractants dont les pratiques ne respectent pas les droits humains (travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, etc.), ce qui peut entraîner une violation des droits humains et nuire à la réputation de l'entreprise.	§ 5.2 S'approvisionner de manière responsable	Part de Contractants de premier rang	100%	100%	100%	100%
			96% ISO 9001	93% ISO 9001	94% ISO 9001	100%	
			Part des fournisseurs majeurs certifiés ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001	96% ISO 14001	93% ISO 14001	94% ISO 14001	100%
				93% ISO 45001	93% ISO 45001	100%	
Attirer et fidéliser les collaborateurs	Risques liés à la capacité de rétention des cadres et salariés clés	§ 5.3 Attirer et fidéliser	Part de collaborateurs ayant reçu au moins une formation dans l'année	100%	100%	86,90%	93%
			Taux d'attrition des effectifs permanents	19,40%	13,90%	12,80%	
Réduire nos émissions	Contribution à la transition énergétique	§ 5.5 Réduire les émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent évitées grâce à la production	2 587 092	3 265 084	3 592 111	
			LTIFR	2,3	4,7	2,6	<2
Donner la priorité à la sécurité	Risques liés à la santé et sécurité des salariés et des sous-traitants	§ 6.1 Donner la priorité à la sécurité	% des sites en construction ayant fait l'objet d'un audit HSE en 2024	79%	73%	55%	100%
			% prestataires maintenance audités en 2024	62%	80%	79%	100%
Protéger la biodiversité	Perte de biodiversité	§ 6.2 Protéger la biodiversité	% de centrales solaires et de parcs éoliens entrés en opération ayant fait l'objet d'une étude d'impact environnemental	91%	95%	100%	100%
Intégrer / Favoriser le recyclage	Déchets et économie circulaire	§ 6.3 Intégrer le recyclage	Nouveaux MW couverts par une clause de recyclage	975 MW	595 MW	1 158 MW	1,3 GW au total (Cumul 2024-2025)
Consulter et interagir	Risques liés à l'opposition à l'implantation d'une installation par les populations locales	§ 7.1 Consulter et interagir	% de centrales entrées en opération, ayant fait l'objet d'une concertation ou d'informations	100%	95%	100%	100%

\*Axes stratégiques du [Sustainability Framework](#)

# 5

## NOS ÉQUIPES

Neoen compte 461 collaborateurs, répartis dans 15 pays et travaillant sur près de 400 projets, en développement avancé ou en cours de construction, et plus de 140 centrales en exploitation.

*“ Accélérer  
la transition  
pour un avenir  
plus durable ”*

NEOEN



## 5.1 TRAVAILLER AVEC ÉTHIQUE

L'intégrité est l'une des valeurs fondamentales de Neoen, qui s'engage à mener ses activités de manière éthique, transparente et juste. A ce titre, la société mène une politique visant à lutter contre toute forme de fraude, blanchiment ou corruption. Par ailleurs, Neoen et ses collaborateurs s'engagent à respecter les lois et règlements applicables dans tous les pays où ils sont présents et exercent une activité.



### POLITIQUE

Dans le cadre de l'expansion de Neoen et au regard de l'exposition aux risques de corruption potentiels liés à certaines de ses implantations, maintenir une culture de l'intégrité forte est essentielle. A ce titre, Neoen a mis en place des mécanismes internes solides pour anticiper, surveiller et contrer tout risque de pratiques pouvant constituer un acte de corruption.

A ce sujet, la politique anti-corruption, pilotée par la responsable Compliance, vise à prévenir et lutter contre la corruption. Elle s'accompagne d'un dispositif complet, conçu dans le but de veiller à la conformité au droit applicable, tel que la loi française Sapin II, composé :

- d'une cartographie des risques de corruption, actualisée en 2022, qui décrit les situations de risque et répond à différents critères propres aux régions où Neoen mène ses activités, ainsi qu'aux opérations elles-mêmes ;
- d'une charte éthique et un code de conduite anti-corruption auxquels doivent adhérer l'ensemble des collaborateurs. Ces documents reflètent l'engagement collectif des dirigeants et des collaborateurs de Neoen à respecter les principes éthiques dans l'ensemble de leurs missions et définissent les différents types de comportements à proscrire caractérisant des faits de corruption ;
- d'un dispositif de sensibilisation des collaborateurs comprenant une formation anti-corruption en ligne pour les nouveaux salariés et des sessions en présentiel pour les collaborateurs les plus exposés, qui permet d'ancrer une culture de la conformité chez Neoen. Depuis 2023, la formation anti-corruption intègre également le respect des règles en matière de concurrence loyale ;

- d'un système d'alerte externalisé, qui permet à l'ensemble du personnel de Neoen de signaler de façon confidentielle et anonyme des situations contraires aux principes de la charte éthique et au code de conduite anti-corruption ;
- d'un régime disciplinaire fondé sur les lois et règlements applicables dans les pays d'implantation de Neoen, afin de sanctionner les employés qui ne respectent pas le code de conduite anti-corruption du Groupe ;
- d'un dispositif d'évaluation des tierces parties, qui consiste à évaluer le risque d'exposition des partenaires commerciaux de Neoen à la corruption avant d'engager toute relation contractuelle. Déjà déployé dans plusieurs filiales, il a été systématisé en 2022 et fait l'objet d'un suivi centralisé. A ce propos, une réflexion a été engagée pour mettre en place un nouvel outil d'évaluation qui permettra de renforcer le dispositif mis en place par Neoen ;
- d'un mécanisme de contrôle interne, qui s'appuie sur des procédures de conformité et intègre des contrôles comptables. Ce dispositif est décrit au paragraphe 3.2.2.3 « dispositif de contrôle interne » de l'URD 2023 de Neoen.

Aucun cas de corruption n'a été détecté et ce, depuis la création de l'entreprise en 2008. Aucune alerte ayant trait à la corruption n'a été remontée en 2024.

### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Poursuite du déploiement des formations anti-corruption pour tous les nouveaux salariés et de la réalisation d'une formation plus spécifique, en présentiel, pour les collaborateurs les plus exposés, intégrant un volet sur les principes en matière de concurrence loyale.

### CHIFFRES CLÉS



**100 %**

des collaborateurs ont signé la charte éthique <sup>SF</sup>



**88,9 %**

des collaborateurs ont participé à la formation anti-corruption et compliance (95,2 % en 2023) <sup>SF</sup>



**88,4 %**

des collaborateurs « exposés » ont suivi une formation anti-corruption additionnelle (88 % en 2023)

## 5.2 S'APPROVISIONNER DE MANIÈRE RESPONSABLE

Neoen s'attache à sélectionner des fournisseurs ou Contractants responsables et respectueux des meilleures pratiques et des normes les plus exigeantes du secteur. La société assure ensuite un contrôle du respect de ces règles, notamment à travers leur intégration dans les contrats EPC ou O&M et le déploiement d'un dispositif d'audit et d'évaluation. Cette stratégie d'approvisionnement responsable permet à Neoen de gérer de manière efficiente les risques liés à sa chaîne de valeur (non-respect des droits humains, santé sécurité, etc.) et le risque réputationnel associé.



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



### POLITIQUE

La charte éthique de Neoen ainsi que son Strategic Industrial Partner Code of Conduct et son code de conduite anti-corruption engagent Neoen, ses fournisseurs et ses Contractants à faire respecter les droits de l'Homme, protéger l'environnement et promouvoir un comportement éthique tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

#### Sélection des fournisseurs

Neoen demande à ses fournisseurs, en amont de leur sélection, de lui communiquer leurs éventuels certificats et une présentation de leurs résultats en matière de HSE et qualité ainsi que leurs rapports financiers et de développement durable. L'analyse des réponses est complétée avec les évaluations ESG menées par Ecovadis, pour les fournisseurs ayant déjà été évalués. Si le contractant ou le fournisseur n'est pas enregistré sur la plateforme, alors Neoen lui demandera, dans le cas où il est retenu, d'initier la démarche afin de pouvoir bénéficier de cette évaluation complémentaire.

Durant la phase de sélection (RFP), les fournisseurs signent le *Strategic Industrial Partner Code of Conduct* qui comprend un engagement à :

- respecter les principes du Pacte Mondial de l'ONU ;
- protéger des droits humains ;
- lutter contre le travail forcé ;
- se conformer aux règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement (HSE – dont la biodiversité) ;
- respecter l'éthique des affaires (dont l'anti-corruption) ;
- promouvoir l'économie circulaire et le développement économique local.

#### Mécanismes de contrôle et d'évaluation

Neoen réalise des audits et/ou des visites d'usine de ses fournisseurs de composants majeurs (modules, turbines, trackers, onduleurs, batteries – cellules et containers) ainsi que des visites de site de ses Contractants EPC, dès lors qu'il initie une nouvelle relation d'affaires (quand la situation sanitaire/

politique le permet). Les visites de site intègrent une revue de points relatifs à la santé, la sécurité, l'environnement et la qualité.

En cas de manquement majeur identifié lors d'un audit mené soit par Neoen, soit par un auditeur indépendant, Neoen peut être amené à rompre sa relation d'affaires avec le fournisseur.

### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Contractualisation avec des fournisseurs de composants majeurs ou critiques de premier rang « Tier 1 », certifiés ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001 pour la fourniture et/ou l'installation des modules photovoltaïques, d'onduleurs, de génératrices d'éoliennes, et des cellules de batteries ;
- Evaluation ESG des fournisseurs de Neoen à l'aide de la plateforme Ecovadis depuis fin 2021 ;
- Adoption d'un *Strategic Industrial Partner Code of Conduct*<sup>1</sup> ;
- Adhésion au *Sustainable Supply Chain Programm* de STS ;
- Réalisation d'une cartographie pour identifier les risques liés aux droits humains.

### CHIFFRES CLÉS



**100 %**  
de fournisseurs Tier 1



**94 %**  
de fournisseurs majeurs certifiés ISO 9001 et ISO 14001 et 93% certifiés ISO 45001

<sup>1</sup> Code of conduct publié sur notre site internet : <https://neoen.com/app/uploads/2023/09/2023-Neoen-Supplier-Code-of-Conduct.pdf>.

### 5.3 ATTIRER ET FIDÉLISER

Neoen attache une grande importance à ses collaborateurs, lesquels constituent l'un de ses atouts fondamentaux. Convaincue que leur engagement est une condition essentielle de la performance durable de l'entreprise, la Direction des Ressources Humaines s'emploie à construire un environnement de travail épanouissant, et à favoriser l'émergence de talents au sein de ses équipes.



#### ENJEUX

L'incapacité de Neoen à retenir les meilleurs collaborateurs et à fidéliser ses équipes entraînerait une perte de compétence et d'expertise susceptible de nuire à sa performance.

La qualité de vie au travail et le développement des carrières (mobilités, formations, promotions internes, prise de responsabilité) sont donc des axes importants de la politique Ressources Humaines de Neoen. Par ailleurs, l'entreprise accorde une importance particulière au partage de la valeur, en proposant des dispositifs de rémunération en adéquation avec les responsabilités et la contribution des salariés aux performances de Neoen.

#### ATTIRER DE NOUVEAUX TALENTS

Au 31 décembre 2024, l'effectif total de Neoen s'élevait à 461 collaborateurs, dont 449<sup>2</sup> salariés en contrat CDI et CDD (alternants compris), contre 439 salariés au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 2,3 %.

Une très grande majorité des salariés, à savoir 96,6 %<sup>3</sup> dispose du statut de cadre ou équivalent. Par ailleurs, pour permettre aux salariés de se projeter à long terme au sein de l'entreprise et leur offrir une stabilité de l'emploi, Neoen privilégie les contrats à durée indéterminée. En 2024, 98 % des salariés bénéficiaient d'un contrat à long terme (CDI).

Neoen a poursuivi ses recrutements, avec l'embauche en 2024 de 71 salariés (y compris les recrutements pour remplacement en cas de départ ou mobilité), dont 84,5 % en CDI. Les recrutements réalisés en 2024 concernent majoritairement les activités à l'international de l'entreprise (60,6 % des embauches totales), principalement sur des fonctions de développement, notamment en raison de la croissance des activités en

Australie, en Allemagne et au Canada. Au 31 décembre 2024, la part des embauches par rapport à l'effectif global s'élevait à 15,8 % (contre 30,1 % en 2023), ce qui démontre la nécessité d'attirer de nouveaux talents pour poursuivre la dynamique de développement de l'entreprise et les fidéliser.

A ce titre, un Chargé de recrutement, arrivé en 2024, est venu renforcer l'équipe Ressources Humaines, avec notamment pour missions de présélectionner les candidats les plus aptes à répondre aux attentes de l'entreprise, d'assurer le suivi et le traitement des candidatures et d'optimiser chaque étape du processus de recrutement.

Par ailleurs, Neoen contribue chaque année à l'insertion professionnelle des jeunes, en proposant régulièrement des opportunités de stage ou de VIE, pouvant aboutir à une embauche en CDI. Neoen participe ainsi régulièrement à des forums de recrutement organisés par les écoles pour promouvoir ses métiers et ses opportunités auprès des étudiants.

Le taux d'attrition s'élève à 12,8 % en 2024, soit 1,1 point de moins par rapport à l'année 2023 (13,9 %). Cette diminution s'explique par une tension moindre sur le marché de l'emploi. Cette baisse démontre également l'efficacité des politiques de rétention mises en place.

#### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Consolidation de l'équipe Ressources Humaines avec l'embauche d'un Chargé de recrutement ;
- Développement de partenariats avec des écoles et universités, participation à des événements de recrutement (forums, etc.).

<sup>2</sup> L'ensemble des indicateurs sociaux présentés dans la Déclaration de Performance Extra-Financière porte sur le périmètre des collaborateurs en contrat CDI et CDD (alternants compris).

<sup>3</sup> Hors alternants.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



## CHIFFRES CLÉS



**12,8 %**

Taux d'attrition en 2024  
(13,9 % en 2023)



**449**

salariés  
(439 en 2023)

## FAVORISER L'ENGAGEMENT DES SALARIÉS EN DEVELOPPANT LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Neoen considère que la qualité de vie au travail des salariés a un impact direct sur leur fidélisation, leur engagement et leur performance. C'est pourquoi, l'entreprise met en œuvre des actions en faveur de leur équilibre vie professionnelle et vie personnelle :

- octroi d'avantages propres à chaque pays afin :
  - d'inciter les salariés à recourir au vélo ou aux transports en commun pour leurs déplacements domicile-travail. Ces avantages se déclinent selon les spécificités locales : forfait mobilité durable ou équivalent en Australie, Finlande, France, Irlande, Portugal ;
  - de favoriser la pratique du sport et l'accès à des événements culturels, comme en Finlande avec l'attribution aux salariés de chèques « sport et culture ».

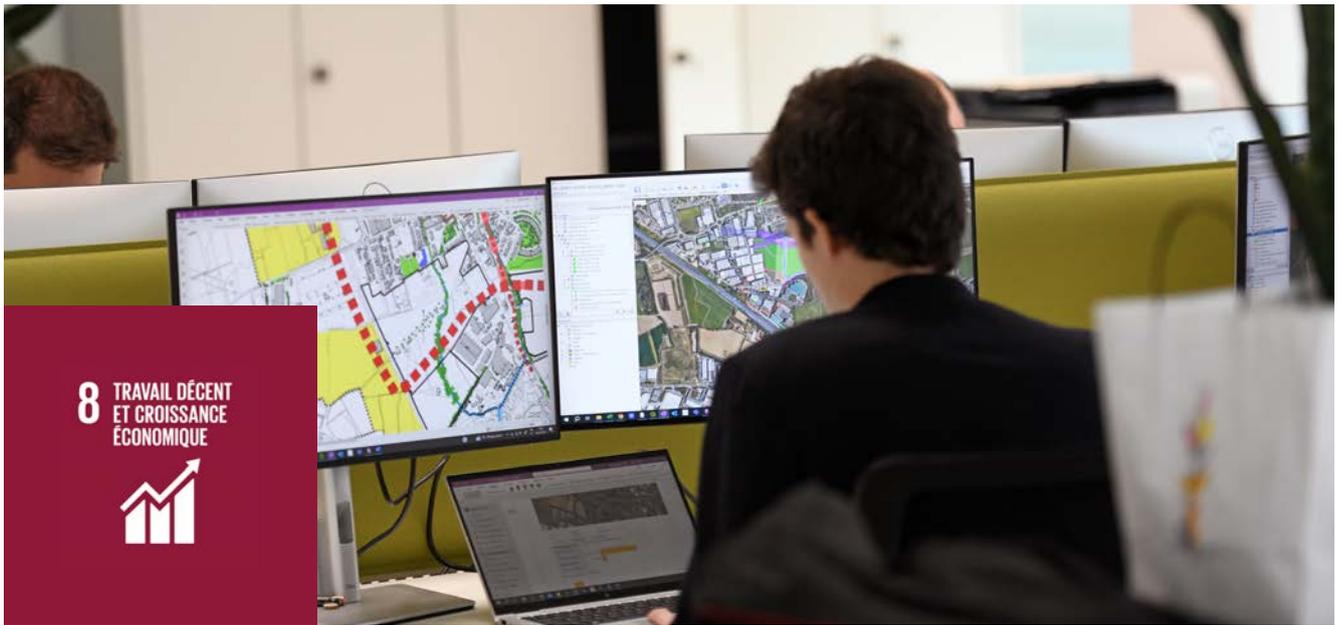
- déploiement d'une politique de télétravail notamment en France et en Australie permettant aux salariés éligibles de bénéficier d'un jour de télétravail par semaine ;
- programmation d'événements internes destinés à renforcer la cohésion des équipes (séminaires, inaugurations) et participation à des rencontres sportives du secteur (Foot Solaire de Finergreen, Championnat du monde des EnR à vélo, courses solidaires etc.). L'année 2024 a notamment été marquée par l'organisation d'un séminaire regroupant l'ensemble des collaborateurs pour fêter les 15 ans d'existence de Neoen, moment de partage qui a permis de fédérer les équipes.

Enfin, Neoen attache une importance majeure aux relations de respect et de confiance à tous les niveaux de la hiérarchie, afin de prévenir tout risque de harcèlement et de discrimination. Outre l'équipe des Ressources Humaines et le management, qui sont des ambassadeurs importants de la qualité de vie au travail, un dispositif d'alerte en ligne est accessible à tous les salariés sur l'intranet de Neoen, pour permettre de signaler toute pratique, action ou sollicitation jugée inappropriée.

## ACCOMPAGNER L'EVOLUTION DES COLLABORATEURS

Dans un secteur en évolution rapide et concurrentiel, la performance de Neoen dépend aussi de sa capacité à faire évoluer ses salariés à travers la formation et la mobilité interne pour répondre aux besoins de l'entreprise, dans tous les pays du Groupe. Ces opportunités sont identifiées via l'entretien annuel des collaborateurs.

Il n'existe pas de parcours de carrière standard chez Neoen. Chaque collaborateur peut adapter son parcours en fonction de ses objectifs individuels et des opportunités internes offertes.



La moyenne d'âge au sein de Neoen est de 35,4 ans (contre 35,1 ans en 2023). La part des 35 ans et moins (60,4 %) reste prédominante en 2024 et s'explique notamment par des recrutements importants sur cette tranche d'âge (74,6 % des recrutements totaux). Fort de cette représentativité, l'entreprise propose des perspectives d'évolution rapide avec la possibilité de prendre des responsabilités. A ce titre, l'âge moyen des managers s'élevait à 41,3 ans en 2024 (contre 41,1 ans en 2023).

### L'entretien annuel, outil d'évaluation du travail et des performances du collaborateur

L'entretien annuel est un moment d'échange important entre le manager et le collaborateur. Il permet de faire le bilan sur la performance et le développement de l'année écoulée, et de se projeter sur l'année à venir en fixant de nouveaux objectifs. Le collaborateur est également invité à s'exprimer librement sur ses conditions de travail et sur des éventuelles améliorations à apporter à son organisation de travail. L'entretien annuel est aussi l'occasion de définir les opportunités de développement en déterminant les actions à mettre en place à la lumière de sa performance passée et des objectifs qui lui sont assignés.

Depuis 2021, des entretiens sont également réalisés à mi-année pour suivre les objectifs fixés, et permettre ainsi leur mise à jour éventuelle. Par ailleurs, lors des déplacements de l'équipe des Ressources Humaines sur les différents sites, des entretiens RH sont conduits, en vue d'assurer un suivi rapproché des salariés.

### Les dispositifs de développement des compétences

Afin de répondre aux fortes ambitions de développement de Neoen, disposer des meilleures expertises est primordial. La formation des salariés tout au long de leur parcours professionnel permet donc un maintien à un niveau adapté de leurs compétences, au regard de l'évolution des activités de Neoen.

A ce propos, Neoen veille à assurer un niveau de compétences répondant à la fois :

- aux besoins spécifiques de l'entreprise ;
- aux souhaits de développement des salariés.

Un plan de développement des compétences et d'accompagnement professionnel est établi annuellement, en s'appuyant sur les besoins individuels identifiés lors des entretiens professionnels ainsi que sur les exigences collectives de l'entreprise.

La politique de formation répond de ce fait à trois objectifs :

- se conformer aux exigences réglementaires avec notamment des formations en matière de sécurité (en particulier, pour l'obtention des habilitations travaux en hauteur et électrique, formations aux premiers secours, etc.) ;
- anticiper l'évolution des compétences métiers de Neoen pour répondre aux enjeux de l'activité ;
- développer les compétences transverses des salariés : notamment faire évoluer les pratiques managériales et accompagner les équipes dans l'approfondissement de compétences en matière de leadership. A ce titre, les nouveaux managers de Neoen sont conviés à une formation en management de deux jours durant laquelle ils acquièrent les outils et les méthodes nécessaires pour exercer leurs fonctions efficacement, travailler leur posture de leader, c'est-à-dire être capable d'inspirer, d'influencer et d'entraîner leurs salariés, ou encore à mieux gérer les situations de crise (gestion des conflits, prise de décision dans un contexte difficile, etc.).

En 2024, 86,9 % des salariés ont bénéficié d'une formation (74,1 % hors e-learning). Le nombre d'heures moyen de formation par salarié est de 12,8 heures en 2024 y compris e-learning (contre 14,8 heures en 2023). La baisse constatée s'explique par des besoins en formation moins importants. A titre d'exemple, les nombreuses sessions dispensées sur les sujets HSES lors des trois dernières années ont permis de couvrir la grande majorité des salariés.



## La mobilité interne comme levier d'évolution professionnelle

La mobilité interne est l'occasion pour un collaborateur d'étendre ses connaissances et ses savoir-faire à d'autres problématiques, et lui donne la possibilité de monter en compétence. Neoen permet à ses collaborateurs de se confronter à des postes et à des expériences nouvelles au sein de ses différentes filiales. C'est pour cette raison que Neoen encourage la mobilité. A titre illustratif, en 2024, 11 salariés (y compris VIE) ayant été embauchés ont ensuite rejoint, à titre temporaire ou définitif, une autre société de Neoen. Cette pratique continue à se développer aujourd'hui au sein de l'entreprise. Cette tendance se retrouve également dans la mobilité inter-métiers : 16 salariés ont changé de fonction en 2024.

## CHIFFRES CLÉS



# 86,9 %

des salariés ont reçu au moins une formation dans l'année (y compris e-learning) (contre 100 % en 2023)



# 12,8

heures en moyenne de formation par salarié (contre 14,8 heures en 2023)

## SUIVRE ET RÉMUNÉRER LA PERFORMANCE

Neoen dispose d'une politique de rémunération attractive, qui a pour objectif principal de rémunérer équitablement les salariés. Basée sur le poste occupé, le degré de responsabilité, le pays d'affectation, elle a de surcroît vocation à inciter les salariés et l'entreprise à atteindre les objectifs de performance fixés. Ainsi, la rémunération peut inclure des avantages qui varient selon les pratiques et réglementations en vigueur dans les pays, tels que la prise en charge d'une partie des frais de restauration et de transport, les frais de santé, la prévoyance, les plans de retraite, ou encore la participation et l'intéressement.

Ainsi, au moment de l'ouverture d'un nouveau pays, Neoen réalise un pré-audit sur les pratiques locales en matière de rémunération et avantages. Ce dispositif s'inscrit dans une volonté de rester attractif à l'échelle locale et d'harmoniser les pratiques au sein de l'entreprise.

De plus, Neoen met en place des solutions d'accès au capital destinées à certains salariés (actionnariat salarié, attribution gratuite d'actions).

En 2024, les différents dispositifs d'épargne salariale pour les salariés en France ont été reconduits avec un abondement dans le cadre des accords de plan d'épargne entreprise (PEE) et du plan d'épargne retraite d'entreprise collectif (PER COL), de l'actionnariat salarié Spring 2024 et de l'intéressement.

### 5.4 PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ

La diversité est source de fierté et de dynamisme pour Neoen, avec 52 nationalités présentes au sein de ses équipes. A ce titre, les recrutements sont ouverts à tous, conformément aux principes d'égalité des chances et de non-discrimination.



#### POLITIQUE

Neoen est mobilisé depuis plusieurs années afin de promouvoir des principes de diversité, d'inclusion et d'égalité des chances, qui se matérialisent notamment par la multiplicité des cultures dont l'entreprise est constituée et par la recherche d'un équilibre entre les hommes et les femmes.

Parmi les priorités de Neoen figure l'amélioration de la parité hommes/femmes dans l'ensemble des pays dans lequel l'entreprise est implantée. Au 31 décembre 2024, 35,4 % de ses salariés sont des femmes <sup>SF</sup> (contre 33,7 % en 2023) et 27,7 % d'entre elles occupent des postes de management <sup>SF</sup> (contre 23,9 % en 2023). La part des femmes au sein de Neoen continue de progresser en 2024, ainsi que la part des femmes dans les recrutements ce qui permettra à terme d'augmenter la part des femmes au sein du management, Neoen favorisant fréquemment les promotions internes.

Ainsi, à compétences égales, Neoen veille à assurer un recrutement permettant une parité entre les femmes et les hommes et s'attache au moment de la revue annuelle des rémunérations à maintenir l'égalité sans créer de disparités.

Par ailleurs, Neoen s'engage à favoriser et à accompagner l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. A ce titre, les offres d'emploi pour les postes basés en France sont publiées sur un site de recrutement dédié au handicap.

#### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Mise en avant de nos engagements en faveur de la diversité sur notre page « Carrières » et dans l'ensemble des offres d'embauche publiées sur notre site ;
- Sensibilisation des managers et des cabinets de recrutement aux objectifs de parité hommes/femmes pour les recrutements afin qu'au moins une femme soit retenue dans la liste finale des candidats ;
- Poursuite des efforts en faveur du recrutement de personnes en situation de handicap et développement des achats auprès des secteurs protégés.

#### CHIFFRES CLÉS

  
**35,4 %**  
de femmes <sup>SF</sup>  
(objectif <sup>SF</sup> de 35 % en 2025)

  
**27,7 %**  
de femmes managers  
(objectif <sup>SF</sup> de 25 % en 2025)

  
**52**  
nationalités

## 5.5 RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Énergéticien spécialisé, Neoen a pour mission d'accélérer la transition énergétique en produisant durablement et à grande échelle une énergie renouvelable compétitive et locale. Ce faisant, Neoen participe activement à la décarbonation de l'énergie. Pour autant, Neoen reste vigilant quant à l'empreinte environnementale de ses projets et actifs.



### POLITIQUE

Le changement climatique représente pour Neoen une opportunité puisqu'il favorise l'émergence de politiques nationales en faveur des énergies renouvelables. En effet, les activités de Neoen contribuent activement à réduire les émissions de gaz à effet de serre, ce qui est souvent un objectif politique annoncé. Le développement, la détention et l'exploitation des parcs solaires, éoliens et des centrales de stockage de grande taille à travers le monde permettent d'accélérer le rythme de la transition énergétique. Ainsi, au cours des trois derniers exercices, Neoen a évité l'émission de près de 9 500 000 tonnes de CO<sub>2</sub>, selon ses propres calculs, qui résultent de l'application stricte de la méthodologie dédiée proposée par la Banque européenne d'investissement (BEI).

Par ailleurs, dans la nouvelle version de son *Sustainability Framework*, Neoen s'est engagé à diminuer chaque année l'intensité carbone des nouveaux MW solaires, éoliens et de batterie que l'entreprise déploie et a engagé un dialogue avec ses fournisseurs clés. Neoen souhaite également augmenter annuellement la consommation d'énergie renouvelable liée à ses opérations.

### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Calcul de l'empreinte carbone de Neoen sur l'ensemble de ses activités 2024 (scopes 1, 2 et 3) intégrant l'empreinte carbone des centrales en phase de construction et d'opération ;
- 264 MW de panneaux « low carbon » achetés en 2024 ;
- Objectif de compensation de 100% des émissions liées aux déplacements professionnels 2024 des collaborateurs de la société ;
- 100 % de la consommation des équipements auxiliaires des parcs solaires et éoliens australiens et irlandais est renouvelable en 2024.

### CHIFFRES CLÉS



# 3 592 111

tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées grâce à la production de ses centrales d'électricité  
(3 265 084 tonnes de CO<sub>2</sub>e en 2023)



# 557 959

tonnes de CO<sub>2</sub> émises sur les scopes 1, 2 et 3 sur l'exercice 2024

# 6

## NOS PROJETS

En plus de produire une électricité décarbonée, les centrales de Neoen sont le catalyseur d'une multitude d'initiatives innovantes durables.

*“ Viser l'excellence en matière de développement durable ”*

## 6.1 DONNER LA PRIORITÉ À LA SÉCURITÉ

Neoen exerce des activités pouvant exposer ses salariés et ses sous-traitants à des risques relatifs à leur santé et à leur sécurité dans l'ensemble de ses implantations, d'abord sur ses chantiers et ses unités de production, mais également dans ses bureaux, et en particulier dans les pays ou les zones à risques.

C'est la raison pour laquelle Neoen s'engage à garantir la santé et la sécurité de ses collaborateurs et de toute personne travaillant sur ses sites, en mettant en place des mesures strictes de contrôle et de réduction des risques ainsi que des procédures de remontée et d'investigation des incidents et accidents.

### POLITIQUE

Les activités de construction, d'exploitation et de maintenance d'infrastructures de production d'électricité peuvent exposer à la survenance d'événements pouvant porter atteinte à la sécurité et/ou à la santé des individus : risques techniques liés à l'utilisation de machines, à l'environnement sous tension électrique, à la circulation notamment dans des zones à risques, etc.

Neoen promeut une forte culture en matière d'hygiène, sécurité et environnement (HSE), garantissant que les prestataires se conforment aux attentes de l'entreprise dans le strict respect des contraintes légales et réglementaires en la matière. Cette démarche vise à limiter les atteintes aux personnes (salariés de Neoen et Contractants), aux biens et à l'environnement sur le lieu de travail que ce soit sur les chantiers des centrales en construction de Neoen ou au cours des phases de développement ou d'exploitation de celles-ci. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, Neoen a procédé à une évaluation interne du niveau de maturité de culture HSE dans le cadre de sa stratégie. L'objectif de Neoen est d'avoir durablement un taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt en deçà de deux (LTIFR).

La stratégie s'articule autour de cinq thématiques : le système de gestion HSE, le sourcing, le suivi et contrôle, la proactivité et enfin le leadership et les compétences. Les objectifs sont déclinés opérationnellement dans le plan de Gestion HSES (annexé aux contrats EPC et O&M) :

- éviter toute blessure sérieuse du personnel ;
- améliorer les conditions et réduire les risques de chaque poste de travail ;
- promouvoir la remontée proactive d'informations sur les presque-accidents et les situations dangereuses ;
- investiguer chaque accident, presque-accident et événement à Haut Potentiel (intégration de ce concept, afin de permettre l'analyse et la correction d'événements potentiellement tragiques) ;
- promouvoir la culture HSE de Neoen (visites de site, quart d'heure sécurité, audits, formations...).



Son déploiement passe par :

- le renforcement des critères HSE lors de la sélection des prestataires et une évaluation de chaque prestataire sur leurs performances HSE annuellement pour les O&M et à la suite de chaque projet pour les EPC ;
- une évaluation des risques HSE de tous les bureaux ;
- la réalisation d'une campagne d'audits HSE sur le périmètre des sites Neoen mais aussi chez ses prestataires.

Dans le cadre de son Comité HSE, auquel siègent les membres de son Comité exécutif, Neoen s'assure trimestriellement du contrôle de la performance de l'entreprise en matière de politique HSE et du suivi d'indicateurs relatifs aux objectifs précités.

Aussi, Neoen s'engage à recueillir et analyser les taux de fréquence avec et sans arrêt, les taux de gravité des prestataires, ainsi qu'à réaliser un audit de conformité HSE sur l'ensemble des sites en construction.

### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Déploiement du programme d'audit des centrales en construction et des prestataires de maintenance ;
- Formation des équipes *Procurement au Leadership HSES* ;
- Systématisation du partage d'événements et de bonnes pratiques ayant eu lieu à la fois sur des sites Neoen et de prestataire chez d'autres clients à l'ensemble de nos prestataires ;
- Audit du système de management HSES Corporate par une tierce partie ;
- Renforcement des KPI environnementaux reportés par nos prestataires.

### CHIFFRES CLÉS



# 2,6

Taux de fréquence  
1<sup>SF</sup> en 2024  
(collaborateurs  
Neoen et  
Contractants)



# 11,8

Taux de fréquence  
2<sup>SF</sup> en 2024  
(collaborateurs  
Neoen et  
Contractants)



# 0,09

Taux de gravité<sup>SF</sup> en  
2024 (collaborateurs  
Neoen et  
Contractants)



# 79%

des prestataires  
maintenance  
audités<sup>SF</sup> en 2024



# 55%

des sites en  
construction ayant  
fait l'objet d'un audit  
HSE en 2024<sup>SF</sup>  
(cible de 100%)

## 6.2 PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

Au-delà de son engagement à lutter contre le changement climatique par la production d'une énergie renouvelable, la conscience environnementale de Neoen se traduit au niveau de ses projets par la mise en œuvre des principes « Eviter, Réduire, Compenser ».



### POLITIQUE

Avec une empreinte foncière souvent importante, Neoen est confronté aux enjeux liés à l'utilisation des sols et à la protection de la biodiversité. La société porte une attention particulière au respect des écosystèmes sur les territoires d'implantation de ses projets tout au long du cycle de vie de ses installations et limite à ce titre le développement de projets dans les zones sensibles sur le plan de la biodiversité. Ainsi, le développement d'un projet commence par la sélection d'un site d'implantation, rigoureusement sélectionné à la lumière d'éléments cartographiques et d'analyses terrain visant à identifier les impacts éventuels sur la faune, la flore, les sites patrimoniaux et archéologiques, etc.

De plus, dans les régions rurales, Neoen développe, en partenariat avec des agriculteurs, des projets agri-solaires qui permettent de concilier une activité de production agricole et de production d'énergie.

Plusieurs engagements environnementaux et en faveur de la biodiversité sont ainsi pris de façon formelle par Neoen dans sa *Biodiversity Policy*<sup>4</sup> :

- identifier les impacts sur l'environnement qui peuvent affecter la biodiversité par le biais d'études d'impact environnemental pendant la phase de développement de tous nos projets ;
- piloter les impacts environnementaux tout au long de la vie des projets (développement, construction, exploitation), selon les principes ERC (éviter, réduire, compenser) ;
- minimiser les pertes en biodiversité et, lorsque c'est possible, viser un gain net environnemental ;
- communiquer les actions en lien avec la biodiversité au département régional HSE ;
- promouvoir, former et sensibiliser à la protection de l'environnement et au respect de la biodiversité.

### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Réalisation d'études d'impact environnemental par des écologues spécialisés pour les projets en développement de Neoen ;
- Mise en place d'une politique biodiversité, également intégrée dans le *Supplier Code of Conduct* de Neoen (*SIP Code of Conduct*) ;
- Poursuite et approfondissement du déploiement d'une démarche « agrisolaire » en France, en Australie, au Salvador, en Italie et en Irlande.

### CHIFFRES CLÉS



# 100 %

des centrales solaires et des parcs éoliens entrés en opération en 2024 ont fait l'objet d'une étude d'impact environnemental <sup>SF</sup>



# 5

parcs sont situés dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité soit 2,2 % des parcs de Neoen



# 14,5 KM

de haies replantées en France sur nos parcs éoliens, dont plus de 10,5 km hors compensation réglementaire

<sup>4</sup> Disponible sur le site internet de Neoen : [Biodiversity policy](#)



### FINLANDE - Restauration de tourbières

Neoen a financé en 2024 la restauration de 70 hectares de tourbières en Finlande, près du parc éolien de Lumivaara. Ce projet a été réalisé en partenariat avec des organismes gouvernementaux. Les tourbières vont être réhabilitées en réintroduisant de l'eau et en créant des digues dans cet écosystème très fragile. Cela permet un développement de la biodiversité propre à ces milieux, la protection d'espèces menacées et un stockage de carbone accru, essentiel dans la lutte contre le changement climatique.

### FRANCE - Biodiversité sur un parc agrisolaire

Le parc agrisolaire de Châteaurenard (11,7 MWc) illustre parfaitement les initiatives de Neoen en faveur de la biodiversité, en plus du suivi écologique réalisé tout au long de l'exploitation :

- création d'ouvertures dans les clôtures pour permettre le passage de la petite faune ;
- maintien des haies périphériques existantes et plantation de plus de 1 000 mètres de haies supplémentaires ;
- installation d'un enclos abritant au minimum 25 ruches ;
- création de mares pour favoriser la nidification et le nourrissage de la faune ;
- aménagement d'abris pour les chiroptères (chauves-souris) et les reptiles.



### AUSTRALIE - Nichoirs pour marsupiaux

Les Greater Gliders sont les plus grands marsupiaux planeurs d'Australie. Ce sont des animaux nocturnes que l'on trouve dans l'État du Queensland, notamment dans la région où se situe le parc éolien de Kaban. Malheureusement, la population de cette espèce est en déclin du fait des feux de brousse, de la perte d'habitat et des conséquences du changement climatique. En juillet 2024, 10 nichoirs ont été installés sur le site du parc éolien de Kaban, afin de leur offrir un habitat sûr et de favoriser leur reproduction. Ces nichoirs ont été spécialement conçus pour cette espèce et installés à environ 15 mètres de hauteur, sous les feuilles des arbres, pour les protéger des intempéries.

### FRANCE - Restauration et conservation de zones humides

Neoen a mis en place en 2024 plusieurs actions pour restaurer et préserver les zones humides et la biodiversité : par exemple, la réouverture d'un boisement humide en phase de comblement et d'appauvrissement écologique a permis de créer un habitat ouvert favorable au développement d'une biodiversité riche, en facilitant la recolonisation par des espèces animales et végétales typiques des zones humides. Neoen a aussi reconverti une zone de culture de 950 m<sup>2</sup> en prairie humide, contribuant ainsi à la diversification écologique de la zone. L'entreprise a par ailleurs également maintenu des zones humides à enjeu fort, pour préserver la biodiversité locale.



### AUSTRALIE - Protection d'une rivière

Capital Battery est situé le long de la rivière Molonglo à Canberra, qui revêt une importance écologique et culturelle forte : elle constitue une source de nourriture pour les First Nations depuis des milliers d'années et abrite plus de 200 espèces de plantes, d'oiseaux et de faune marine. Neoen a établi en 2024 un partenariat pluriannuel avec le Molonglo Conservation Group afin de supporter la conservation des zones proches de sa batterie : restauration de la qualité de l'eau de la rivière, protection de l'écosystème natif, prévention de l'érosion et élimination des mauvaises herbes envahissantes font partie des actions menées par les bénévoles de l'association.

### 6.3 INTÉGRER LE RECYCLAGE

Neoen développe et opère des centrales dont la durée de vie est longue – au moins 20 ans pour ses batteries et 30 ans pour ses centrales solaires et éoliennes – mais est très conscient de l'enjeu clé du recyclage des équipements principaux de ses centrales (panneaux photovoltaïques, batteries ...). C'est la raison pour laquelle Neoen s'est engagé à analyser les diverses filières de recyclage des principaux matériaux de ses trois technologies : solaire, éolien et batteries.



#### POLITIQUE

En tant que propriétaire et exploitant à long terme de ses projets, Neoen se conforme à l'ensemble des obligations qui lui sont applicables, notamment en matière de gestion des déchets et de recyclage. Ainsi, en phases de construction et d'opération, les Contractants EPC et O&M de ses actifs ont l'obligation de traiter les déchets en accord avec les réglementations locales. Compte tenu de la jeunesse de son parc, Neoen est également attentif aux défis futurs liés à leur fin de vie. Neoen constitue ainsi des provisions pour le démantèlement de chacun d'entre eux, qui comprennent les coûts de recyclage. L'entreprise entretient également un dialogue régulier avec ses fournisseurs sur ce sujet, d'autant plus que nombre d'entre eux réalisent des investissements importants et innovants en la matière.

Neoen demande ainsi à ses fournisseurs de panneaux solaires d'adhérer à Soren (dont Neoen est membre du conseil d'administration) ou à des organismes équivalents présents sur les autres géographies ou de mettre en œuvre des solutions de recyclage extraterritoriales. Cette clause de recyclage sera progressivement intégrée pour tous les pays où Neoen est implanté et où une solution de recyclage existe.

Pour ses parcs éoliens, en attendant d'avoir à en démanteler, Neoen a ajouté une clause de réemploi dans tous les contrats de maintenance éoliens autorisant l'usage de pièces de réemploi (garantie et certification équivalente) afin de favoriser l'économie circulaire et réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>.

Le dialogue avec les fournisseurs en matière de recyclage est également en cours pour l'activité de stockage. Les batteries lithium-ion utilisées par Neoen sont recyclables selon les procédés pyrométallurgie et hydrométallurgie (taux supérieur à 80 %, avec plus de 90 % pour le lithium, plus de 99 % pour les métaux). Une clause de recyclage des batteries a ainsi été intégrée dans certains des derniers contrats signés par Neoen.

#### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Premier démantèlement d'une centrale solaire de Neoen et de sa batterie : De Grussa, Australie (c'est aussi la première centrale solaire à être démantelée dans le pays). Tous les équipements réutilisables (panneaux solaires, onduleurs et transformateurs) ont été envoyés à Perth où ils sont stockés en vue d'une seconde vie. Les batteries ont été reprises par le fournisseur en vue de leur réemploi. Les autres éléments (câbles...) ont été acheminés vers des centres de recyclage ;
- Réalisation d'une étude sur le recyclage des panneaux photovoltaïques, en collaboration avec l'*Advanced Centre for Advanced Photovoltaics* de l'Université de New South Wales, l'Australian Capital Territory et Veolia. Le rapport final, financé par l'ARENA et rendu public en 2024, propose l'implantation d'usines de recyclage en Australie ;
- Dans le cadre de la maintenance décennale de la centrale de Cestas, 90 % de la masse des équipements déposés ont bénéficié d'un circuit d'économie circulaire, pour réemploi ou revalorisation de la matière.

#### CHIFFRES CLÉS

  
**100 %**  
 des modules solaires achetés en 2024  
 sont couverts par une clause de recyclage

  
**1 158**  
 nouveaux MW sont couverts en 2024 par  
 une clause de recyclage <sup>SF</sup>\*

\* Capacité totale des projets (MW) pour lesquels une clause de recyclage a été négociée pour les équipements principaux : modules PV ou batteries.

# 7

## NOS COMMUNAUTÉS

En qualité de propriétaire et exploitant à long terme, Neoen s'inscrit dans des relations durables avec les riverains et les communautés avoisinantes.

Neoen travaille en concertation et coopération avec les parties prenantes locales, contribue au développement économique régional et local, et souhaite partager les bénéfices de la transition avec les communautés.

*“ Les entraîner avec nous dans la transition ”*



### 7.1 CONSULTER ET INTÉRAGIR

Neoen a conscience que le succès d'un projet dépend grandement du développement de relations transparentes et régulières avec les parties prenantes clés et les membres de la communauté locale.

Il est donc important pour Neoen d'entretenir une dynamique « sans mauvaise surprise ». C'est pourquoi, Neoen s'engage à bâtir de telles relations dès le démarrage du projet, s'adaptant au contexte local, tout en offrant à la communauté des occasions de s'exprimer.



#### POLITIQUE

Neoen s'engage à adopter une approche structurée avec les parties prenantes locales, qui va au-delà de la réponse aux seules obligations réglementaires. En effet, l'implantation de chaque installation est décidée en concertation avec les autorités et communautés locales, dans chacun des pays dans lequel Neoen développe des projets.

Tout d'abord, des échanges préalables ont lieu avec les élus locaux pour assurer la compatibilité du projet avec les orientations des territoires. Puis, au-delà des dispositions réglementaires, et pour tout projet d'implantation de centrale, Neoen s'engage à mener des actions d'information et de communication à destination de la communauté (riverains, associations locales etc.) afin de présenter le projet, ses enjeux, et d'en faciliter la compréhension, via des réunions, des courriers, des affichages, et/ou un site internet dédié, et des échanges en face-à-face.

Durant la phase de développement, des réunions publiques sont régulièrement organisées. Elles permettent aux équipes de Neoen de présenter les travaux envisagés, les intégrations paysagères du projet, les conclusions de l'étude d'impact social (dans les pays émergents) et environnemental dudit projet, les mesures d'accompagnement prévues, et plus généralement de s'inscrire dans une démarche de concertation auprès des populations locales pour proposer des solutions satisfaisantes pour la communauté.

Hors Europe, les actions de concertation auprès des communautés sont systématiquement pilotées par le chef de projet durant la phase de développement. Les relations avec la communauté peuvent également être soutenues par un « Community Liaison Officer (CLO) » pour les projets d'une ampleur ou d'une complexité importante.

Par ailleurs, pour répondre aux engagements pris dans le *Sustainability Framework*, un *Community Engagement Plan*<sup>5</sup> est développé pour les projets dont la capacité est supérieure à 50 MW.

<sup>5</sup> Le *Community Engagement Plan* est un outil interne complet, guidant et jalonnant toutes les consultations et interactions qui vont avoir lieu durant la vie d'un projet, depuis les premières étapes de l'étude de faisabilité jusqu'à son démantèlement.

#### ACTIONS MISES EN ŒUVRE

- Consultation de la communauté et partage d'information, y compris lorsque cela ne relève pas d'une obligation légale (ex : lancement en 2024 du site internet des nouveaux projets, lancement de nouvelles pages web pays avec de l'information projet) ;
- Recrutement d'un *First Nations Participation Officer* pour la centrale solaire en construction de Culcairn (440 MWh) pour maximiser l'accès des *First Nations* aux emplois créés par la construction de la centrale solaire.

#### CHIFFRES CLÉS

  
**100 %**  
de centrales entrées en opération en 2024 ont fait l'objet d'une concertation ou d'informations<sup>5F</sup>

## 7.2 FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

La construction et la mise en opération de centrales peuvent offrir d'importantes opportunités à l'échelle locale et/ou régionale, grâce à la création d'emplois, aux débouchés pour les fournisseurs locaux, à l'effet démultiplicateur des revenus et dépenses générés par les investissements. Neoen a également pour objectif de faire bénéficier les territoires dans lesquels l'entreprise s'implante, de retombées positives sociales et culturelles.

8 TRAVAIL DÉCENT  
ET CROISSANCE  
ÉCONOMIQUE



### POLITIQUE

L'impact des projets de Neoen n'est pas qu'économique. En tant que propriétaire et exploitant sur le long terme, Neoen s'engage à faire bénéficier les régions d'implantations des retombées des projets, en identifiant et finançant des initiatives locales et des projets de développement durable. L'investissement tant social que culturel des territoires revêt une dimension fondamentale pour l'ensemble des projets développés et opérés par Neoen.

Neoen s'engage depuis 2021 à :

- maximiser son impact économique local, en interagissant avec les entreprises et les réseaux professionnels locaux, en privilégiant les fournisseurs et les travailleurs locaux autant que possible, et en cherchant à développer les compétences, les formations et les apprentissages ;
- faire bénéficier les communautés des retombées des projets. Neoen dédie annuellement un budget visant à financer des actions en faveur des communautés voisines de ses projets, pour chaque projet dont la capacité est supérieure à 50 MW. Dans les pays émergents, afin de cibler les actions prioritaires permettant de répondre aux besoins des communautés locales, un *Community Development Plan* est réalisé ;
- créer une œuvre d'art qui met en valeur les énergies renouvelables et la culture locale pour chaque projet dont la capacité est supérieure à 50 MW <sup>SF</sup>.

### ACTIONS MISES EN OEUVRE

Neoen a déployé dans les pays d'implantation de ses projets et centrales de nombreuses actions dont certaines sont présentées ci-après.

### CHIFFRES CLÉS

5 772 566  
d'heures travaillées par Neoen et ses Contractants

> 1 MILLION €  
de projets de développement financés.



### AUSTRALIE - Des initiatives de *Community benefit-sharing*

A travers des *Community benefits-sharing* mis en place pour chacun de ses projets, Neoen investit plus d'un demi-million de dollars australiens par an pour financer des initiatives de développement local en Australie. Par exemple, autour de sa centrale solaire de Western Downs, la plus grande d'Australie, Neoen a financé un programme de soutien psychologique à destination de la communauté locale.

### FRANCE - Rénovation du patrimoine

Dans le cadre du projet de l'Orvin (parc éolien de 24 MW en construction dans le département de l'Aube), Neoen a soutenu financièrement 30 % de la rénovation de l'église de Traînel à hauteur de 300 000€. Celle-ci menaçait de s'effondrer et des travaux de réfection de la couverture sont également prévus.



### MEXIQUE - Initiatives de développement local

En 2024, Neoen a poursuivi son soutien aux communautés voisines de la centrale solaire d'Aguascalientes en finançant de nombreuses initiatives parmi lesquelles :

- le déploiement d'un terrain de baseball ;
- l'organisation de plusieurs journées de visites médicales (ophtalmiques, dentaires, dépistage du cancer du sein) ;
- le don de fournitures et matériels scolaires ainsi que des jeux à des écoles des communes avoisinantes ;
- la poursuite du projet « Agua para todos » qui a fourni à plusieurs familles des systèmes de récupération des eaux de pluie pour lutter contre les sécheresses fréquentes engendrées par le changement climatique.

### AUSTRALIE - Emploi local

Culcairn Solar Farm (440 MWc) est la deuxième plus grande centrale solaire de Neoen. Elle est actuellement en construction et à date, près de 64 % des emplois ont été pourvus localement, dont une quarantaine par des First Nations. C'est le fruit d'efforts importants menés par le First Nations Participation Officer en coordination avec l'EPC et les entreprises locales de construction. Ces chiffres font l'objet d'un suivi mensuel.



### SALVADOR - Fonds d'investissement social

C'est plus de 850 000 dollars qui ont été reversés en 2024 à un Fonds d'investissement social consacré à des projets de développement locaux dans le domaine de la santé, de l'éducation et du développement communautaire. L'une des initiatives, financée sur plusieurs années par divers acteurs dont Neoen, a consisté en l'achat d'un terrain, le creusement d'un puits et l'installation d'un système de traitement des eaux, afin de raccorder à ce réseau d'eau potable les domiciles d'une centaine de familles de la communauté de Villas La Concordia.

### AUSTRALIE - Un jeu pédagogique sur les renouvelables

En 2024, Neoen a développé, en partenariat avec le *Canberra Institute of Technology*, un jeu pédagogique appelé Futureville. Il permet aux lycéens australiens de découvrir, par le biais de six enquêtes, près de 50 métiers dans le secteur des énergies renouvelables.



# 8

## REPORTING SUR LE RÈGLEMENT TAXONOMIE VERTE



## 8.1 CONTEXTE

Pour prioriser le financement des activités qui contribuent déjà significativement aux objectifs de transition bas-carbone mais également encourager et accélérer l'émergence et l'expansion des activités de transition, la Commission Européenne a souhaité mettre en place un système de classification commun dit « Taxonomie Verte » permettant d'évaluer la contribution des activités économiques à l'égard de six objectifs environnementaux :



Atténuation du changement climatique



Adaptation du changement climatique



Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines



Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes



Prévention et contrôle de la pollution



Transition vers une économie circulaire

Ce système de classification décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux ;
- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;
- l'activité ne doit pas porter un préjudice important à l'un des autres objectifs environnementaux (principe du « Do No Significant Harm » – DNSH) ;
- l'entreprise doit respecter les garanties minimales relatives aux droits de l'Homme et aux droits fondamentaux du travail.

## 8.2 ANALYSE DE L'ÉLIGIBILITÉ DES ACTIVITÉS DU GROUPE NEOEN

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Neoen s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxonomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les 6 objectifs environnementaux.

Par son activité de producteur d'énergie bas carbone, Neoen contribue à l'objectif d'atténuation du changement climatique. Les activités relatives à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables hors hydraulique (code NACE D35.11) contribuent substantiellement à l'atténuation du changement climatique. Ces dernières regroupent :

- 4.1. Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque ;
- 4.3. Production d'électricité à partir d'énergie éolienne ;
- 4.10. Stockage de l'électricité.

En ce qui concerne les investissements individuels sans lien à une activité commerciale prévue, l'analyse d'alignement a été

effectuée pour l'ensemble du périmètre de consolidation. Pour l'exercice 2024, Neoen a donc identifié des investissements individuels relatifs à l'activité 7.7 concernant l'acquisition ou la location longue durée de bâtiments.

Conformément aux spécifications mentionnées dans la FAQ 2022/C385/01 de la Commission européenne, Neoen a considéré comme éligibles à l'objectif d'adaptation au changement climatique uniquement les dépenses d'investissement liées aux plans d'adaptation visant à réduire les risques climatiques physiques les plus importants pour ses actifs. Ces plans sont mis en œuvre à la suite de l'analyse des risques climatiques et de vulnérabilité de ses activités, conformément à l'appendice A des actes délégués relatifs à la Taxonomie. Aucun CaPEX de ce type n'a été identifié en 2024.

Neoen a considéré que l'activité de services n'apporte pas de contribution directe à l'un ou plusieurs objectifs de la taxonomie européenne et n'est de fait pas couverte par la réglementation. Cette activité représente 0,2 % du chiffre d'affaires du Groupe<sup>6</sup>.

## 8.3 ANALYSE DE L'ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS

Neoen publie volontairement pour l'exercice 2024 la part des trois indicateurs (CA, Capex, Opex) qui sont associés à des activités économiques alignées. Ces indicateurs portent sur les données de l'exercice 2024.

### 8.3.1 CRITÈRES DE CONTRIBUTION SUBSTANTIELLE

Afin d'évaluer l'alignement de ses activités, chaque centrale en construction ou en opération de Neoen faisant partie du périmètre de consolidation a vérifié le respect des critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement :

- production d'électricité à partir d'énergies renouvelables hors hydraulique : l'ensemble des critères techniques est respecté ;
- stockage d'électricité : l'ensemble des critères techniques est respecté.

### 8.3.2 DO NO SIGNIFICANT HARM<sup>7</sup>(DNSH)

#### Adaptation au changement climatique

Neoen a fait appel à une société reconnue experte dans le domaine pour conduire une analyse des risques physiques climatiques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sur la base du scénario SSP5-8.5 (+4,4°C) à horizon 2050. L'étude couvre les aléas climatiques pertinents pour les activités de Neoen :

- aléas liés à la température : stress thermique, vague de froid/gel, feu de forêt ;
- aléas liés au vent : modification des régimes des vents, cyclone, ouragan, tempête ;
- aléas liés à l'eau : élévation du niveau de la mer, fortes précipitations et inondation.

Cette étude a permis un classement des sites qui a pris en compte le niveau d'exposition et la vulnérabilité du site. La vulnérabilité des sites correspondant à des activités éligibles et satisfaisant les critères de contribution substantielle de la taxonomie a été évaluée pour apprécier l'alignement des activités éligibles opérées sur ces sites (adaptation au changement climatique). Les risques physiques liés au changement climatique ont été pris en compte lors de la construction des centrales.

<sup>6</sup> Holdings hors activité d'acquisition d'immeubles, de véhicules et de développement

<sup>7</sup> Ne pas causer de préjudice important.

## Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines

Les critères associés à ce DNSH sont non-applicables au regard de la nature des activités de Neoen :

- activité 4.3 « Production d'électricité à partir d'énergie éolienne » : le DNSH vise la construction d'installations éoliennes en mer et la nécessité de prendre les mesures appropriées pour prévenir ou atténuer les incidences liées au projet. Neoen ne construit ni n'exploite d'installations en mer.
- activité 4.10 : « Stockage de l'électricité » : le DNSH vise la construction et l'exploitation de centrale hydroélectrique. Neoen ne construit ni n'exploite de centrale hydroélectrique.
- activité 4.1 « Production d'électricité au moyen de la technologie solaire photovoltaïque » ne présente pas de DNSH en matière de protection des ressources hydrologiques.

## Économie circulaire

Concernant la production d'énergie renouvelable (4.1 et 4.3), le règlement Taxonomie demande que l'activité évalue la disponibilité et, dans la mesure du possible, utilise des équipements et des composants hautement durables et recyclables et qui sont faciles à démonter et à remettre à neuf. Pour l'activité de stockage d'électricité (4.10), le règlement demande que l'activité dispose d'un plan de gestion des déchets qui garantit une réutilisation ou un recyclage maximum en fin de vie.

Neoen dispose d'une politique relative à l'économie circulaire couvrant chacune des phases de la vie des projets, de leur développement à leur démantèlement. Cette politique décrit les principes selon lesquels Neoen mène ses activités et elle précise plus spécifiquement les critères rentrant en ligne de compte dans le choix des matériaux (recyclabilité, durée de vie et remise à neuf). La politique décrit également les actions mises en œuvre dans le cadre de la fin de vie des actifs notamment :

- la formalisation d'un plan de gestion de déchets ;
- le provisionnement du démantèlement (qui intègre le recyclage) dans les comptes ;
- l'intégration dès que possible de clauses de recyclage dans les contrats avec les O&M et les fournisseurs d'équipement.

## Protection et rétablissement de la biodiversité et des écosystèmes

Le règlement Taxonomie demande qu'une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) ou un examen préalable ait été réalisé conformément à la directive 2011/92/UE. Lorsqu'une EIE a été réalisée, les mesures d'atténuation et de compensation requises pour protéger l'environnement sont mises en œuvre.

Neoen a recensé l'ensemble des EIE réalisées lors de la phase de développement des projets permettant ainsi la prise en compte des mesures d'atténuation et de compensation lors de la phase de construction et d'exploitation. Les actions menées par Neoen en matière de biodiversité sont détaillées

au paragraphe 6.2 Protéger la biodiversité. Trois actifs ont été exclus de l'alignement car ils ne disposent pas d'EIE au sens de la Taxonomie verte, tel qu'exigé dans la directive 2011/92/UE[1].

[1] Centrale Coruche au Portugal, et Jesi et Arena Po en Italie

## 8.3.3 GARANTIES MINIMALES

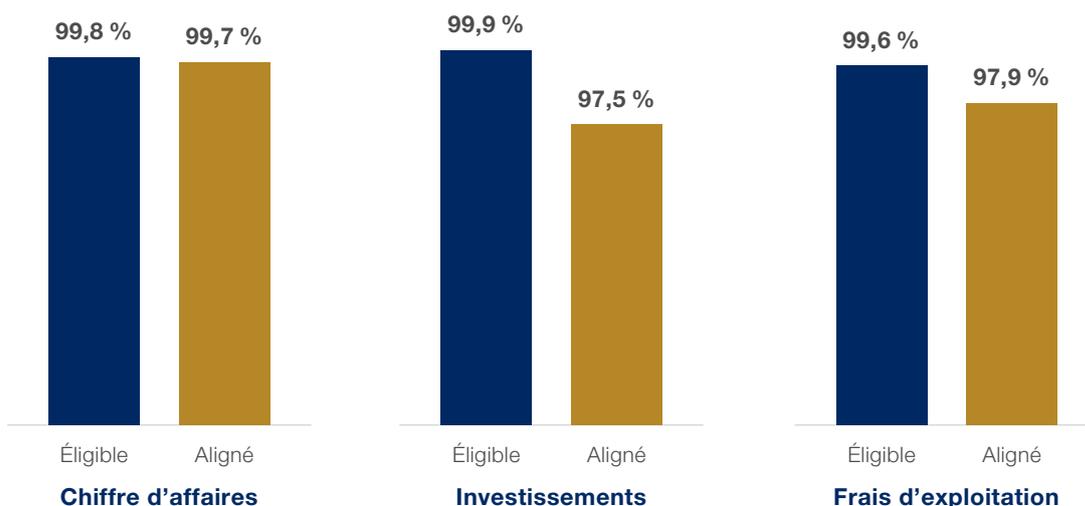
S'agissant de l'analyse du critère d'alignement sur les « Garanties minimales », Neoen s'est engagé à respecter, partout où les activités du Groupe sont exercées, les principes et les droits humains fixés par la Charte internationale des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, les Principes directeurs des Nations unies (adhésion au UN Global Compact) relatifs aux entreprises et aux droits humains, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales.

Neoen répond aux différents critères de garanties minimales sur l'exercice 2024 :

- droits humains : Neoen a mis en place des dispositifs visant à identifier les risques dans ce domaine, à les évaluer, à les prévenir ou les atténuer le cas échéant, en opérant un suivi de l'efficacité des dispositifs (cartographie des risques, formalisation d'une politique droits humains) ;
- corruption : Neoen a mis en place les procédures de diligence raisonnable et les dispositifs en matière de lutte contre la corruption. Neoen dispose également d'un système d'alerte professionnelle permettant de recueillir les signalements de dysfonctionnements sur tous les sujets relevant du Code de conduite anti-corruption, publié sur le site internet de Neoen. Un programme de formation à destination des collaborateurs a également été développé (cf. paragraphe 5.1 Travailler avec éthique) ;
- fiscalité : Neoen s'attache à respecter les lois réglementations fiscales applicables des pays dans lesquels le Groupe opère. Neoen a mis en place une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE en détaillant le périmètre consolidé d'application, la gestion du risque associé, les principes directeurs des stratégies fiscales et la gouvernance ;
- droit de la concurrence : Neoen respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Le Groupe sensibilise ses employés à l'importance du respect des lois et réglementations applicables en matière de concurrence loyale au travers de sa charte éthique et des formations relatives à la conformité, l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption ;
- poursuite des formations sur l'éthique et la concurrence loyale ;
- en 2024, ni le Groupe ni un de ses dirigeants n'a fait l'objet d'une condamnation judiciaire concernant la violation des droits de l'Homme, la corruption, le non-respect du droit de la concurrence, ou pour violation de la législation fiscale.

## 8.4 PROPORTION DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES ET ALIGNÉES AU REGARD DU RÈGLEMENT TAXONOMIE VERTE

Sur la base des vérifications de conformité aux différents critères relatifs aux activités éligibles à la taxonomie, les ratios relatifs aux activités alignées sont pour 2024 :



Ces indicateurs ont été calculés en utilisant les systèmes de reporting existants pour détourner les agrégats financiers requis. La détermination des dénominateurs et numérateurs de ces ratios a été effectuée sur la base de la structure comptable et analytique de présentation des données financières des activités du Groupe. De plus, les informations financières extraites des systèmes d'information de Neoen ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle afin d'en assurer la cohérence avec le chiffre d'affaires, les Opex et les Capex durant l'exercice 2024.

### 8.4.1 DÉTERMINATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (CA)

La part de chiffre d'affaires éligible ou aligné correspond au ratio entre le chiffre d'affaires consolidé des activités identifiées éligibles ou alignées sur la Taxonomie et le chiffre d'affaires du Groupe.

(plan CAPEX) dont l'objectif est de créer ou de transformer une activité qui sera éligible ou alignée sur la taxonomie, des investissements individuellement éligibles (ou alignés) qui ne sont pas rattachés à une activité principale éligibles (ou alignée).

Le Groupe ne dispose pas de plan de CAPEX compte tenu du caractère intrinsèquement durable de ses activités.

### 8.4.2 DÉTERMINATION DU RATIO D'INVESTISSEMENT (CAPEX)

Conformément à l'acte délégué de la Taxonomie Verte, le ratio « CAPEX » visé à l'article 8 paragraphe 2 point b) du règlement (EU) 2020/852 est calculé en retenant :

- au dénominateur : l'ensemble des investissements regroupant les augmentations brutes d'immobilisations corporelles, incorporelles et les droits d'utilisation (location IFRS 16), y compris ceux provenant des regroupements d'entreprises (entrée de périmètre d'une filiale) des comptes consolidés ;
- au numérateur : les dépenses d'investissement en lien avec une activité éligible (ou alignée), un plan d'investissement

#### Modalités de calcul

- Le numérateur de l'indicateur « CAPEX éligibles à la Taxonomie » correspond principalement aux investissements liés à la construction des centrales solaires, éoliennes et de stockage et aux investissements individuels par nature sans lien à une activité commerciale (bâtiment) ;
- Le numérateur de l'indicateur « CAPEX alignés à la Taxonomie » correspond aux investissements décrits ci-dessus, qui respectent les critères d'alignement de la Taxonomie ;
- Le dénominateur des indicateurs « CAPEX éligibles à la Taxonomie » et « CAPEX alignés à la Taxonomie » a été calculé selon les modalités précisées précédemment.

**Réconciliation avec les Etats financiers** (En millions d'euros)**Incorporelles - Note 12.2\***

Acquisitions	95,6
Variations de périmètres	23,4

**Corporelles - Note 12.3\***

Acquisitions	1 281,2
Entrées de périmètres : actifs de production	217,3
Entrées de périmètres : droits d'utilisation	14,4
Droits d'utilisations sur actifs loués	70,0

<b>Total</b>	<b>1 701,9</b>
--------------	----------------

\*Notes annexes aux états financiers consolidés

### 8.4.3 DÉTERMINATION DU RATIO DES DÉPENSES (OPEX)

Le ratio « OPEX » visé à l'article 8 paragraphe 2 point b) du règlement (EU) 2020/852 est calculé en divisant le numérateur par le dénominateur, déterminé comme suit :

- le dénominateur correspond aux coûts directs non capitalisés liés à la recherche et au développement, aux mesures de rénovation des bâtiments, aux locations à court terme (non comptabilisées sous IFRS 16), à l'entretien et aux réparations, ainsi que toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des immobilisations corporelles qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace de ces actifs ;
- le numérateur prend en compte les dépenses opérationnelles incluses dans le dénominateur qui sont en lien avec une activité éligible (ou alignée).

### Modalités de calcul

Le numérateur prend en compte les dépenses opérationnelles qui sont en lien avec une activité éligible (ou alignée) c'est-à-dire les OPEX correspondant aux charges de maintenance, entretien et réparation des centrales solaires, éoliennes et de stockage (actifs éligibles ou alignés) et aux charges opérationnelles liées à la R&D.

Le dénominateur des indicateurs « OPEX éligibles à la Taxonomie » et « OPEX alignés à la Taxonomie » correspond au montant total des charges de maintenance, de location et liées à la R&D de Neoen.

L'ensemble des OPEX relevant de la taxonomie est inclus dans les lignes du compte de résultat consolidé du Groupe : charges externes et charges de personnel. Dans ces coûts, seules les natures de charges précisées ci-dessus ont été prises en compte dans les ratios.

# 9

## INDICATEURS EXTRA-FINANCIERS



## 9.1 INDICATEURS SOCIAUX

Indicateurs sociaux	2022	2023	2024	Var.
<b>Effectif</b>				
<b>Effectif Total</b>	<b>361</b>	<b>439</b>	<b>449</b>	<b>2,3%</b>
Europe-Afrique	246	295	297	0,7%
Dont France	176	202	203	0,5%
Australie	76	98	106	8,2%
Amériques	39	46	46	0,0%
<b>Répartition des effectifs par pays</b>	<b>361</b>	<b>439</b>	<b>449</b>	<b>2,3%</b>
Europe-Afrique	246	295	297	0,7%
France	176	202	203	0,5%
Finlande	23	27	27	0,0%
Italie	9	16	19	18,8%
Irlande	12	14	13	-7,1%
Suède	8	12	14	16,7%
Portugal	11	11	11	0,0%
Allemagne	0	6	8	33,3%
Croatie	4	4	0	-100,0%
Zambie	2	2	2	0,0%
Mozambique	1	1	0	-100,0%
Australie	76	98	106	8,2%
Amériques	39	46	46	0,0%
Mexique	15	19	15	-21,1%
Salvador	10	10	8	-20,0%
Canada	2	6	12	100,0%
Equateur	4	5	5	0,0%
Argentine	4	3	3	0,0%
Etats-Unis	3	2	2	0,0%
Jamaïque	1	1	1	0,0%
<b>Répartition des effectifs par activité</b>	<b>361</b>	<b>439</b>	<b>449</b>	<b>2,3%</b>
Direction	4	4	6	50,0%
Support	4	4	4	0,0%
Systèmes d'information	4	6	7	16,7%
Juridique	14	15	16	6,7%
Assurances	2	2	2	0,0%
Ressources Humaines	4	5	6	20,0%
HSE&S	1	1	1	0,0%
Développement	163	198	197	-0,5%
Energy Management	10	15	17	13,3%
Finances	54	61	57	-6,6%
Relations Investisseurs	1	2	2	0,0%
Financement	16	18	17	-5,6%
Achats	8	11	12	9,1%
Construction	26	33	39	18,2%
Compétence Center	11	12	13	8,3%
Asset management	39	52	53	1,9%
<b>Part des effectifs ayant 35 ans et moins</b>	<b>56,8%</b>	<b>59,2%</b>	<b>54,1%</b>	<b>-5,1 pts</b>
<b>Part des effectifs ayant 50 ans et plus</b>	<b>5,0%</b>	<b>5,5%</b>	<b>4,9%</b>	<b>-0,6 pts</b>

Indicateurs sociaux	2022	2023	2024	Var.
<b>Répartition des effectifs par genre</b>	<b>361</b>	<b>439</b>	<b>449</b>	<b>2,3%</b>
Femmes	111	148	159	7,4%
Europe-Afrique	78	109	116	6,4%
Dont France	59	77	82	6,5%
Australie	21	26	30	15,4%
Amériques	12	13	13	0,0%
Hommes	250	291	290	-0,3%
Europe-Afrique	168	186	181	-2,7%
Dont France	117	125	121	-3,2%
Australie	55	72	76	5,6%
Amériques	27	33	33	0,0%
<b>Pourcentage de femmes dans les effectifs totaux</b>	<b>30,7%</b>	<b>33,7%</b>	<b>35,4%</b>	<b>5,0 pts</b>
Europe – Afrique	31,7%	36,9%	39,1%	5,9 pts
Dont France	33,5%	38,1%	40,4%	6,0 pts
Australie	27,6%	26,5%	28,3%	6,8 pts
Amériques	30,8%	28,3%	28,3%	0,0 pts
<b>Pourcentage de femmes au sein du management</b>	<b>22,8%</b>	<b>23,9%</b>	<b>27,7%</b>	<b>3,8 pts</b>
<b>Pourcentage de femmes dans les recrutements (hors mobilités Groupe)</b>	<b>35,2%</b>	<b>40,9%</b>	<b>40,8%</b>	<b>-0,1 pts</b>
<b>Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration</b>	<b>42,0%</b>	<b>42,0%</b>	<b>42,0%</b>	<b>0 pt</b>
<b>Mouvements</b>				
<b>Nombre d'embauches (hors mobilités Groupe)</b>	<b>125</b>	<b>132</b>	<b>71</b>	<b>-46,2%</b>
Europe-Afrique	87	94	48	-48,9%
Dont France	53	58	28	-51,7%
Australie	27	29	18	-37,9%
Amériques	11	9	5	-44,4%
<b>Nombre de départs (hors mobilités Groupe)</b>	<b>61</b>	<b>50</b>	<b>62</b>	<b>24,0%</b>
Europe-Afrique	36	34	48	41,2%
Dont France	28	24	29	20,8%
Australie	16	13	11	-15,4%
Amériques	9	3	3	0,0%
<b>Ancienneté moyenne des salariés</b>	<b>3,1 ans</b>	<b>3,2 ans</b>	<b>3,7 ans</b>	<b>15,6%</b>
<b>Taux d'attrition (hors mobilités Groupe)</b>	<b>19,4 %</b>	<b>13,90%</b>	<b>12,8%</b>	<b>-1,1 pts</b>
<b>Nombre de mobilités inter-métier</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>16</b>	<b>300,0%</b>
<b>Nombre de mobilités géographiques (CDI, CDD)</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>11</b>	<b>-38,9%</b>
<b>Remuneration</b>				
Rémunération totale brute déclarée	29 M€	35 M€	43 M€	22,9%
<b>Dialogue social</b>				
Nombre d'accords collectifs signés pendant l'année (France)	4	4	6	+ 50%
% de salariés couverts par un accord collectif ou une convention collective sur les conditions de travail	France, Australie, Finlande, Italie : 78,7%	France, Australie, Finlande, Italie : 78,1%	France, Australie, Finlande, Italie : 79,1%	1 pt
% de salariés couverts par un comité en matière de santé et sécurité au travail	France : 48,8%	France, Italie : 49,7%	France, Italie : 49,4%	- 0,3 pts
<b>Compétences et carrières</b>				
Nombre d'heures de formation par salarié	16,5	14,8	12,8	-13,6%
Part des salariés ayant suivi une formation (en %)	100%	100%	86,9%	-13,1 pts

## 9.2 INDICATEURS SANTÉ ET SÉCURITÉ

Indicateurs HSE	2022	2023	2024	Var.
Accidents du travail avec arrêt sur les sites de Neoen (salariés Neoen et Contractants)	9	17	15	-12%
Accidents du travail avec arrêt sur les sites de Neoen (salariés Neoen)	0	1	0	-100%
Accidents du travail avec arrêt sur les sites de Neoen (Contractants)	9	16	15	-6%
Sites en construction ayant fait l'objet d'un audit HSE	79%	73%	55%	-18 pts
Contractants O&M ayant fait l'objet d'un audit HSE	62%	80%	79%	-1 pt
Presqu'accidents reportés	154	140	402	187%
Taux de fréquence 1 (salariés Neoen et Contractants)	2,3	4,7	2,6	-45%
Taux de fréquence 1 (salariés Neoen)	0	1,4	0	-100%
Taux de fréquence 1 (Contractants)	2,8	5,5	3,0	-45%
Taux de fréquence 2 (salariés Neoen et Contractants)	-	-	11,8	-
Taux de fréquence 2 (salariés Neoen)	-	-	9,9	-
Taux de fréquence 2 (Contractants)	-	-	12,1	-
Taux de gravité des accidents des employés Neoen	-	0,008	0	-100%
Taux de gravité des accidents des Contractants	-	0,04	0,10	150%
Taux de maladies professionnelles des salariés	0	0	0	-
Taux d'accidents mortel des salariés Neoen	0	0	0	-
Taux d'accidents mortels des Contractants	0	0	0	-
Nombre d'évènements à haut potentiel	23	23	33	43%
Part des salariés Neoen ayant été formés sur la thématique HSE	37,7 %	31,6%	45,7%	+14,1 pts

## 9.3 INDICATEURS SOCIÉTAUX

	2022	2023	2024	Var.
<b>Éthique et intégrité</b>				
% des collaborateurs ayant signé la charte éthique	100%	100%	100%	0 pt
% des collaborateurs ayant participé à la formation anti-corruption et compliance	95,8%	95,2%	88,9%	-5,3 pts
% des collaborateurs « exposés » ayant eu une formation anti-corruption additionnelle	62,2%	88,0%	88,4%	0,4 pt
<b>Achats responsables</b>				
Fournisseurs Tier 1	100%	100%	100%	0 pt
Fournisseurs majeurs certifiés ISO 9001	96%	93%	94%	1 pt
Fournisseurs majeurs certifiés ISO 14001	96%	93%	94%	1 pt
Fournisseurs majeurs certifiés ISO 45001	n.d	93%	93%	0 pt
<b>Concertation et information</b>				
Centrales entrées en opération en année N ayant fait l'objet d'une concertation ou d'informations	100%	95%	100%	5 pts

## 9.4 INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Indicateurs environnementaux	2022	2023	2024	Var.
<b>Recyclage</b>				
Total des nouveaux MW couverts par une clause de recyclage	975	595	1 158	94%
MW de panneaux « low carbon » achetés	208	275	264	-4%
<b>Empreinte carbone et émissions évitées</b>				
Tonnes de CO <sub>2</sub> équivalent évitées grâce à la production de ses centrales d'électricité	2 587 092	3 265 084	3 592 111	10%
Tonnes de CO <sub>2</sub> émises sur les scopes 1, 2 et 3	292 000	609 813	557 959	-8,5%
Dont Scope 1	1 753	2 157	1 881	-12,7%
Dont Scope 2	9 161	20 607	32 498	+57,7%
Dont Scope 3	281 086	587 049	523 579	-10,8%
Tonnes de CO <sub>2</sub> compensées (déplacements professionnels)	1 509	1 797	2 306	+28,3%
<b>Environnement et biodiversité</b>				
Centrales solaires et parcs éoliens entrés en opération en année N ayant fait réaliser une étude d'impact environnemental	100%	100%	100%	0 pt
Sites, en construction ou exploitation, situés dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	ND	4	5	25%

## 9.5 INDICATEURS TAXONOMIE

## Part du Chiffre d'affaires issu de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Financial year N		2024		Substantial Contribution Criteria						DNSH criteria ('Does Not Significantly Harm') (h)						Proportion of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) Turnover, year N-1 (18)	Category enabling activity (19)	Category transitional activity (20)	
Economic Activities (1)	Code (a) (2)	Turnover (3)	Proportion of Turnover, year N (4)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)	Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Climate Change Mitigation (11)	Climate Change Adaptation (12)	Water (13)	Pollution (14)	Circular Economy (15)	Biodiversity (16)				Minimum Safeguards (17)
Text		million EUR	%	Y; N; N/EL (b)(c)	Y; N; N/EL (b)(c)	Y; N; N/EL (b)(c)	Y; N; N/EL (b)(c)	Y; N; N/EL (b)(c)	Y; N; N/EL (b)(c)	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T
<b>A. TAXONOMY - ELIGIBLE ACTIVITIES</b>																			
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																			
Solar Energy	CCM 4.1	206,9	38,8%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Wind Energy	CCM 4.3	229,4	43,0%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Storage Energy	CCM 4.10	95,0	17,8%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
Turnover of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		531,4	99,7%	99,7%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
of which Enabling		95,0	17,9%	17,9%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
of which Transitional			0,0%	0,0%						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		T
<b>A.2. Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																			
				EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)										
Solar Energy	CCM 4.1	0,7	0,1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								%		
Turnover of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		0,7	0,1%	0,1%	%	%	%	%	%								%		
A. Turnover of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)		532,2	99,8%	99,8%	%	%	%	%	%								%		
<b>B. Taxonomy-non-eligible activities</b>																			
Turnover of Taxonomy-non-eligible activities		0,9	0,2%																
<b>Total (A+B)</b>		<b>533,1</b>	<b>100%</b>																

Notes :

(a) The Code constitutes the abbreviation of the relevant objective to which the economic activity is eligible to make a substantial contribution, as well as the Section number of the activity in the relevant Annex covering the objective, i.e.:

- Climate Change Mitigation: CCM
- Climate Change Adaptation: CCA
- Water and Marine Resources: WTR
- Circular Economy: CE
- Pollution Prevention and Control: PPC
- Biodiversity and ecosystems: BIO

For example, the Activity «Afforestation» would have the Code: CCM 1.1

Where activities are eligible to make a substantial contribution to more than one objective, the codes for all objectives should be indicated.

For example, if the operator reports that the activity «Construction of new buildings» makes a substantial contribution to climate change mitigation and circular economy, the code would be: CCM 7.1. / CE 3.1.

The same codes should be used in Sections A.1 and A.2 of this template.

- (b) Y - Yes, Taxonomy eligible and Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N - No, Taxonomy eligible but not Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N/EL - not eligible, Taxonomy non-eligible activity for the relevant environmental objective

(c) Where an economic activity contributes substantially to multiple environmental objectives, non-financial undertakings shall indicate, in bold, the most relevant environmental objective for the purpose of computing the KPIs of financial undertakings while avoiding double counting. In their respective KPIs, where the use of proceeds from the financing is not known, financial undertakings shall compute the financing of economic activities contributing to multiple environmental objectives under the most relevant environmental objective that is reported in bold in this template by non-financial undertakings. An environmental objective may only be reported in bold once in one row to avoid double counting of economic activities in the KPIs of financial undertakings. This shall not apply to the computation of Taxonomy-alignment of economic activities for financial products defined in point (12) of Article 2 of Regulation (EU) 2019/2088.

- (d) The same activity may align with only one or more environmental objectives for which it is eligible.  
 (e) The same activity may be eligible and not aligned with the relevant environmental objectives.

- (f) EL - Taxonomy eligible activity for the relevant objective  
 N/EL - Taxonomy non-eligible activity for the relevant objective

(g) Activities shall be reported in Section A.2 of this template only if they are not aligning to any environmental objective for which they are eligible. Activities that align to at least one environmental objective shall be reported in Section A.1 of this template.

(h) For an activity to be reported in Section A.1 all DNSH criteria and minimum safeguards shall be met. For activities listed under A2, columns (5) to (17) may be filled in on a voluntary basis by non-financial undertakings. Non-financial undertakings may indicate the substantial contribution and DNSH criteria that they meet or do not meet in Section A.2 by using: (a) for substantial contribution - Y/N and N/EL codes instead of EL and N/EL and (b) for DNSH - Y/N codes.

**Proportion du Chiffre d'affaires/Total Chiffre d'affaires**

	<b>Alignement sur la Taxonomie par objectif</b>	<b>Eligibilité à la Taxonomie par objectif</b>
Atténuation au changement climatique	99,7%	99,8 %
Adaptation au changement climatique	0%	0%
Ressources aquatiques et marines	0%	0%
Economie Circulaire	0%	0%
Pollution	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes	0%	0%

## Part des dépenses CapEX issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Financial year N				Substantial Contribution Criteria						DNSH criteria ("Does Not Significantly Harm") (h)									
Economic Activities (1)	Code (a) (2)	CapEx (3)	Proportion of CapEx, year N (4)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)	Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Climate Change Mitigation (11)	Climate Change Adaptation (12)	Water (13)	Pollution (14)	Circular Economy (15)	Biodiversity (16)	Minimum Safeguards (17)	Proportion of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) CapEx, year N-1 (18)	Category enabling activity (19)	Category transitional activity (20)
Text		Currency	%														%	E	T
<b>A. Taxonomy - Eligible Activities</b>																			
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																			
Solar Energy	CCM 4.1	492,1	28,9%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Wind Energy	CCM 4.3	437,7	25,7%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Storage Energy	CCM 4.10	729,2	42,8%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
CapEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)	1		97,5%	97,5%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
of which Enabling	729,2		42,8%	42,8%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
of which Transitional			0,0%	0,0%						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		T
<b>A.2. Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																			
Solar Energy	CCM 4.1	25,0	1%	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)								%		
Wind Energy	CCM 4.3	8,3	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								%		
Storage Energy	CCM 4.10	4,5	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								%		
Building acquisitions	CCM 7.7	3,3	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								%		
CapEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)	41,0		2,4%	2,4%	%	%	%	%	%								%		
A. CapEx of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)	1		99,9%	99,9%	%	%	%	%	%								%		
<b>B. Taxonomy-Non-Eligible Activities</b>																			
CapEx of Taxonomy-non-eligible activities	1,9		0,1%																
<b>Total (A+B)</b>	<b>1</b>		<b>100,0%</b>																
Check		-0,0																	

## Notes :

(a) The Code constitutes the abbreviation of the relevant objective to which the economic activity is eligible to make a substantial contribution, as well as the Section number of the activity in the relevant Annex covering the objective, i.e.:

- Climate Change Mitigation: CCM
- Climate Change Adaptation: CCA
- Water and Marine Resources: WTR
- Circular Economy: CE
- Pollution Prevention and Control: PPC
- Biodiversity and ecosystems: BIO

For example, the Activity «Afforestation» would have the Code: CCM 1.1

Where activities are eligible to make a substantial contribution to more than one objective, the codes for all objectives should be indicated.

For example, if the operator reports that the activity «Construction of new buildings» makes a substantial contribution to climate change mitigation and circular economy, the code would be: CCM 7.1. / CE 3.1.

The same codes should be used in Sections A.1 and A.2 of this template.

- (b) Y - Yes, Taxonomy eligible and Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N - No, Taxonomy eligible but not Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N/EL - not eligible, Taxonomy non-eligible activity for the relevant environmental objective

(c) Where an economic activity contributes substantially to multiple environmental objectives, non-financial undertakings shall indicate, in bold, the most relevant environmental objective for the purpose of computing the KPIs of financial undertakings while avoiding double counting. In their respective KPIs, where the use of proceeds from the financing is not known, financial undertakings shall compute the financing of economic activities contributing to multiple environmental objectives under the most relevant environmental objective that is reported in bold in this template by non-financial undertakings. An environmental objective may only be reported in bold once in one row to avoid double counting of economic activities in the KPIs of financial undertakings. This shall not apply to the computation of Taxonomy-alignment of economic activities for financial products defined in point (12) of Article 2 of Regulation (EU) 2019/2088.

(d) The same activity may align with only one or more environmental objectives for which it is eligible.

(e) The same activity may be eligible and not aligned with the relevant environmental objectives.

- (f) EL - Taxonomy eligible activity for the relevant objective  
 N/EL - Taxonomy non-eligible activity for the relevant objective

(g) Activities shall be reported in Section A.2 of this template only if they are not aligning to any environmental objective for which they are eligible. Activities that align to at least one environmental objective shall be reported in Section A.1 of this template.

(h) For an activity to be reported in Section A.1 all DNSH criteria and minimum safeguards shall be met. For activities listed under A.2, columns (5) to (17) may be filled in on a voluntary basis by non-financial undertakings. Non-financial undertakings may indicate the substantial contribution and DNSH criteria that they meet or do not meet in Section A.2 by using: (a) for substantial contribution - Y/N and N/EL codes instead of EL and N/EL and (b) for DNSH - Y/N codes.

**Proportion de CapEx/Total CapEx**

	<b>Alignement sur la Taxonomie par objectif</b>	<b>Eligibilité à la Taxonomie par objectif</b>
Atténuation au changement climatique	97,5%	99,9 %
Adaptation au changement climatique	0%	0%
Ressources aquatiques et marines	0%	0%
Economie Circulaire	0%	0%
Pollution	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes	0%	0%

## Part des dépenses OpEx issue de produits ou de services associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie

Financial year N		2024		Substantial Contribution Criteria						DNSH criteria ('Does Not Significantly Harm') (h)						Proportion of Taxonomy aligned (A.1.) or eligible (A.2.) OpEx, year N-1 (18)	Category enabling activity (19)	Category transitional activity (20)	
Economic Activities (1)	Code (a) (2)	OpEx (3)	Proportion of OpEx, year N (4)	Climate Change Mitigation (5)	Climate Change Adaptation (6)	Water (7)	Pollution (8)	Circular Economy (9)	Biodiversity (10)	Climate Change Mitigation (11)	Climate Change Adaptation (12)	Water (13)	Pollution (14)	Circular Economy (15)	Biodiversity (16)				Minimum Safeguards (17)
Text		Currency	%	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y ; N ; N/EL (b)(c)	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	Y/N	%	E	T
<b>A. Taxonomy - Eligible Activities</b>																			
<b>A.1. Environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned)</b>																			
Solar Energy	CCM 4.1	27,2	37%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Wind Energy	CCM 4.3	40,1	54%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
Storage Energy	CCM 4.10	5,2	7%	Y	N	N	N	N	N	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
OpEx of environmentally sustainable activities (Taxonomy-aligned) (A.1)		72,5	97,9%	97,9%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		
of which Enabling		5,2	7%	7%	%	%	%	%	%	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%	E	
of which Transitional			0%	%						Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	%		T
<b>A.2. Taxonomy-Eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (g)</b>																			
Solar Energy	CCM 4.1	0,5	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
Storage Energy	CCM 4.10	-0,0	-0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
Building acquisitions	CCM 7.7	0,6	1%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
Cars transportation	CCM 6.5	0,2	0%	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
OpEx of Taxonomy-eligible but not environmentally sustainable activities (not Taxonomy-aligned activities) (A.2)		1,3	2%	2%	%	%	%	%	%	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
A. OpEx of Taxonomy eligible activities (A.1+A.2)		73,8	99,6%	99,6%	%	%	%	%	%	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	EL; N/EL (f)	%		
<b>B. Taxonomy-Non-Eligible Activities</b>																			
OpEx of Taxonomy-non-eligible activities		0,1	0%																
<b>Total (A+B)</b>		<b>74,1</b>	<b>100%</b>																

## Notes :

(a) The Code constitutes the abbreviation of the relevant objective to which the economic activity is eligible to make a substantial contribution, as well as the Section number of the activity in the relevant Annex covering the objective, i.e.:

- Climate Change Mitigation: CCM
- Climate Change Adaptation: CCA
- Water and Marine Resources: WTR
- Circular Economy: CE
- Pollution Prevention and Control: PPC
- Biodiversity and ecosystems: BIO

For example, the Activity «Afforestation» would have the Code: CCM 1.1

Where activities are eligible to make a substantial contribution to more than one objective, the codes for all objectives should be indicated.

For example, if the operator reports that the activity «Construction of new buildings» makes a substantial contribution to climate change mitigation and circular economy, the code would be: CCM 7.1. / CE 3.1.

The same codes should be used in Sections A.1 and A.2 of this template.

- (b) Y - Yes, Taxonomy eligible and Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N - No, Taxonomy eligible but not Taxonomy-aligned activity with the relevant environmental objective  
 N/EL - not eligible, Taxonomy non-eligible activity for the relevant environmental objective

(c) Where an economic activity contributes substantially to multiple environmental objectives, non-financial undertakings shall indicate, in bold, the most relevant environmental objective for the purpose of computing the KPIs of financial undertakings while avoiding double counting. In their respective KPIs, where the use of proceeds from the financing is not known, financial undertakings shall compute the financing of economic activities contributing to multiple environmental objectives under the most relevant environmental objective that is reported in bold in this template by non-financial undertakings. An environmental objective may only be reported in bold once in one row to avoid double counting of economic activities in the KPIs of financial undertakings. This shall not apply to the computation of Taxonomy-alignment of economic activities for financial products defined in point (12) of Article 2 of Regulation (EU) 2019/2088.

- (d) The same activity may align with only one or more environmental objectives for which it is eligible.  
 (e) The same activity may be eligible and not aligned with the relevant environmental objectives.

- (f) EL - Taxonomy eligible activity for the relevant objective  
 N/EL - Taxonomy non-eligible activity for the relevant objective

(g) Activities shall be reported in Section A.2 of this template only if they are not aligning to any environmental objective for which they are eligible. Activities that align to at least one environmental objective shall be reported in Section A.1 of this template.

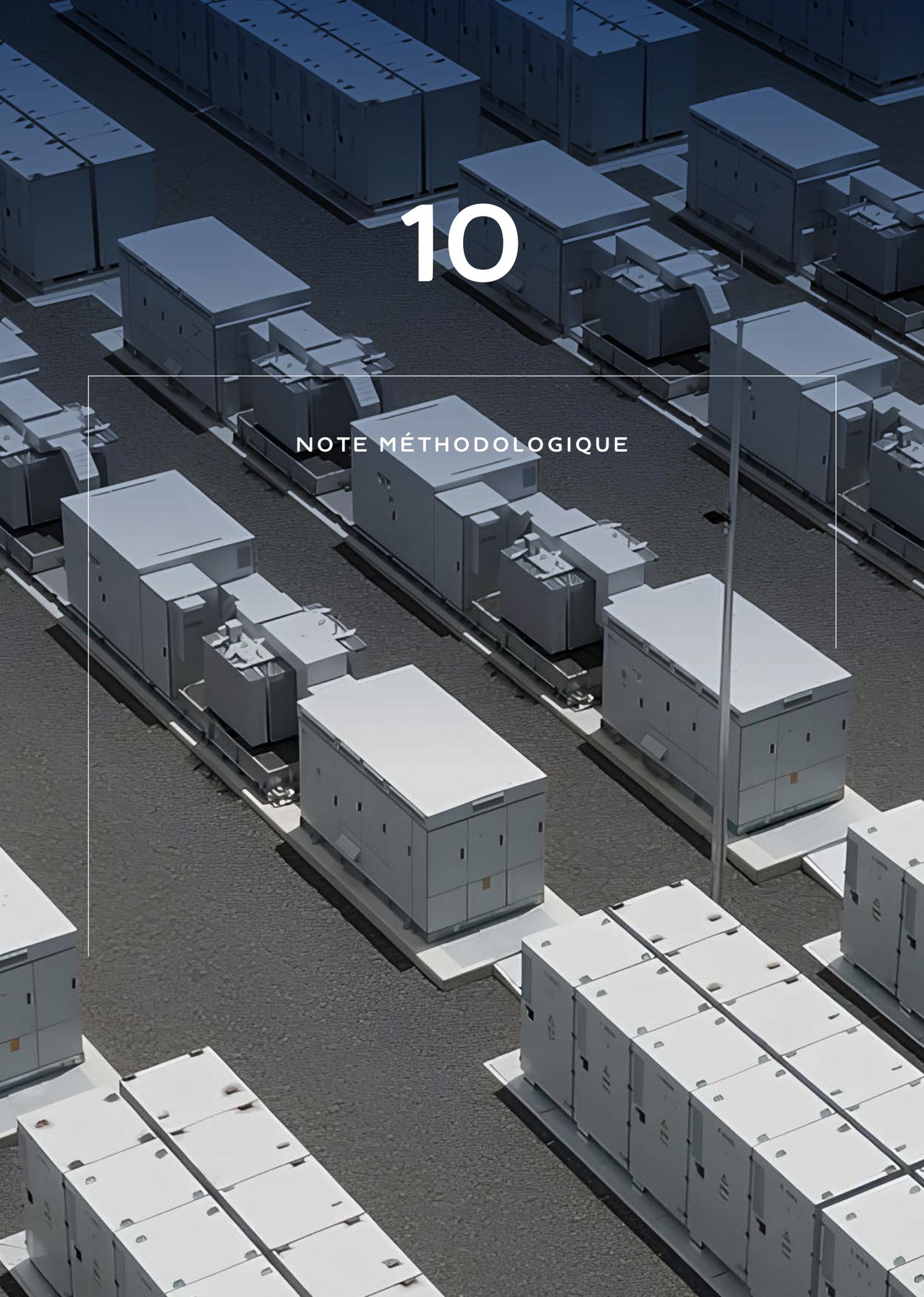
(h) For an activity to be reported in Section A.1 all DNSH criteria and minimum safeguards shall be met. For activities listed under A2, columns (5) to (17) may be filled in on a voluntary basis by non-financial undertakings. Non-financial undertakings may indicate the substantial contribution and DNSH criteria that they meet or do not meet in Section A.2 by using: (a) for substantial contribution - Y/N and N/EL codes instead of EL and N/EL and (b) for DNSH - Y/N codes.

**Proportion d'OpEx/Total OpEx**

	<b>Alignement sur la Taxonomie par objectif</b>	<b>Eligibilité à la Taxonomie par objectif</b>
Atténuation au changement climatique	97,9%	99,6%
Adaptation au changement climatique	0%	0%
Ressources aquatiques et marines	0%	0%
Economie Circulaire	0%	0%
Pollution	0%	0%
Biodiversité et écosystèmes	0%	0%

# 10

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE



Neoen publie de façon volontaire depuis 2019 une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), en référence à la transposition en France de la directive européenne 2014/95/UE du 22 octobre 2014 relative à la publication d'informations sociales et environnementales (ord. 2017-1180 du 19 juillet 2017, JO du 21 ; décret 2017-1265 du 9 août 2017, JO du 11), modifiée par l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017.

La présente note méthodologique vise notamment pour des questions de transparence à apporter des précisions méthodologiques sur la construction de certains indicateurs sociaux, environnementaux et sociétaux.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE LA DPEF

Les informations présentées dans la DPEF couvrent les filiales de Neoen (au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce), ainsi que les sociétés qu'elle contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), c'est-à-dire les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation par intégration globale. Les données et indicateurs 2024 ont été consolidés par les équipes locales, les différentes directions de l'entreprise et la directrice RSE sur la base d'une information au 31 décembre 2024.

## Modalités d'organisation et de collecte des informations RSE

Les différentes directions de Neoen sont chargées de définir et de déployer une démarche en réponse aux enjeux et problématiques qui leur sont propres sous la supervision du Comité exécutif. Les dispositifs mis en œuvre prennent en compte les attentes des parties prenantes internes et externes, à savoir les collaborateurs, clients, fournisseurs, prêteurs, actionnaires et instances de régulation et de gouvernance nationales et internationales.

En 2020, Neoen a confié le pilotage de la démarche relative aux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'entreprise à la responsable RSE devenue directrice RSE en 2021, qui rapporte directement au président - directeur général. Elle s'appuie notamment sur la responsable HSES, recrutée en 2021, et la Direction des Ressources Humaines. Par ailleurs, un comité RSE, animé par la directrice RSE et réunissant les membres du Comex a été créé.

Enfin, depuis 2022, le Comité Gouvernance et RSE du Conseil d'administration de Neoen, qui se réunit à minima une fois par an, supervise la stratégie RSE de l'entreprise.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT CERTAINES INFORMATIONS SOCIALES ET DE SANTÉ-SÉCURITÉ

### Les effectifs

Les effectifs prennent en compte le nombre de salariés en contrat à durée indéterminé (CDI) et ceux en contrat à durée déterminée (CDD), y compris les alternants. En revanche, les contrats en Volontariat International en Entreprise (VIE) et les stagiaires sont exclus.

### Croissance nette des effectifs

Cet indicateur reflète la croissance organique des employés de Neoen. Le taux de croissance ne prend pas en compte les éventuels nouveaux salariés issus d'opérations de cession, fusions et acquisitions.

### Nombre de départs

Nombre de départs en CDI/CDD dans le Groupe au cours de l'année N. Les mobilités entre les pays ne sont pas comptabilisées dans les sorties.

Un salarié qui entre en CDD puis passe en CDI n'est pas comptabilisé dans les sorties. Le renouvellement d'un CDD n'est pas comptabilisé comme une sortie.

### Taux d'attrition

Nombre de départs de salariés en CDI en 2024, rapporté à l'effectif permanent inscrit au 31 décembre 2023. Les mobilités entre les pays ne sont pas comptabilisées.

### Part des collaborateurs formés à la formation anti-corruption et compliance

Effectifs en CDI ou CDD ayant suivi la formation anti-corruption au cours des quatre dernières années rapporté à l'effectif présent au 31 décembre 2024.

Les collaborateurs ayant quitté l'entreprise sont retirés du calcul de l'indicateur.

### Part des collaborateurs exposés ayant eu une formation anti-corruption additionnelle

Effectifs en CDI ou CDD parmi la population à risque (à savoir impliqués dans les projets de développement et construction dans tous pays d'implantation de l'entreprise, sauf en Europe et en Australie, ainsi que les employés chargés des finances, des achats, et du droit et de l'assurance) ayant suivi la formation anticorruption au cours des deux dernières années, rapporté au nombre de collaborateurs (CDI et CDD) considérés à risque présents au 30 septembre 2024.

Ne sont pas pris en compte les collaborateurs qui sont partis ni dans le nombre de salariés formés ni dans l'effectif au 30 septembre de l'année N.

### Le dialogue social

L'entreprise et ses filiales sont soumises à des exigences légales et réglementaires différentes en matière de représentation du personnel en fonction des Etats dans lesquels elles sont situées. Neoen se conforme aux obligations locales en matière de représentation du personnel et de représentation syndicale. A titre d'exemple, en France, la représentation du personnel est assurée par le Comité Social et Economique (CSE), qui se réunit en présence de l'employeur tous les deux mois.

### Taux de Fréquence 1

L'indicateur correspond au nombre d'accidents avec arrêt rapporté au million d'heures travaillées par les collaborateurs de Neoen et de ses Contractants lors de leur intervention sur les sites de Neoen. Les accidents de trajet ou non liés au travail ne sont pas considérés dans cet indicateur.

### Taux de Fréquence 2

L'indicateur correspond au nombre d'accidents avec et sans arrêt rapporté au million d'heures travaillées par les collaborateurs de Neoen et de ses Contractants lors de leur intervention sur les sites de Neoen. Les accidents de trajet ou non liés au travail ne sont pas considérés dans cet indicateur.

### Taux de gravité

L'indicateur correspond au nombre de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail rapporté au millier d'heures travaillées par les collaborateurs de Neoen et de ses Contractants lors de leur intervention sur les sites de Neoen. Les accidents de trajet ou non liés au travail ne sont pas considérés dans cet indicateur.

### Nombre de presque'accidents

L'indicateur correspond au nombre d'événements qui n'a pas entraîné de blessure ou de dommage physique ou environnemental, mais qui avait le potentiel de le faire dans d'autres circonstances. Le périmètre couvert comprend les activités réalisées par Neoen ou par ses Contractants.

### Pourcentage de sites en construction ayant fait l'objet d'un audit HSE

Part de sites en construction ayant fait l'objet d'un audit HSE, incluant les audits réalisés par les Owner Engineers, la responsable HSES et par des tierces parties.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT CERTAINES INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

### Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées

Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées sont égales à la différence entre les émissions générées par la production d'électricité renouvelable des centrales existantes et en opération et les émissions d'un scénario de référence qui aurait eu lieu en l'absence de cette production. Neoen calcule ses émissions selon la Méthodologie BEI, qui a fait l'objet d'une revue critique par Carbone 4 en 2021.

### Empreinte Carbone de Neoen (Scopes 1, 2 et 3)

Depuis 2021, Neoen est accompagné par des cabinets spécialisés pour calculer son empreinte carbone (Scopes 1, 2 et 3). La méthode de calcul reprend les principes issus de la Norme ISO 14069 et intègre deux méthodologies : le GreenHouse Gas protocol et la méthode du Bilan Carbone. Les facteurs d'émission utilisés proviennent de la Base Carbone de l'ADEME, ou sont calculés à partir des informations mises à disposition par Neoen ou encore sont issus des bases de données des cabinets.

### Tonnes de CO<sub>2</sub> compensées

Neoen compense les tonnes de CO<sub>2</sub> émises lors des déplacements professionnels de ses collaborateurs au cours de l'année par l'achat de crédits carbone.

### Zones « sensibles sur le plan de la biodiversité »

Neoen considère comme zones sensibles sur le plan de la biodiversité les zones du réseau Natura 2000 et les domaines clés de la biodiversité, ainsi que d'autres zones protégées, au sens de l'annexe II, appendice D, du règlement délégué (UE) 2021/2139 de la Commission. Ne sont pas inclus les sites du patrimoine mondial de l'Unesco.

### Pourcentage de projets entrés en opération, qui ont fait réaliser une étude d'impact environnemental

Pourcentage des projets (solaires ou éoliens) entrés en opération, comptabilisés officiellement dans le portefeuille de projets remonté par la direction de Neoen, sur l'année écoulée, ayant fait réaliser une étude d'impact environnemental avant la mise en construction.

### Somme des MW couverts par une clause de recyclage dans le cadre de nouveaux contrats ou de contrats renégociés

Capacité totale des projets (MW) des contrats fournisseurs, nouveaux ou nouvellement renégociés, dans lesquels une clause de recyclage a été intégrée. Le périmètre de l'indicateur couvre les technologies solaires et de stockage pour l'année 2024.

## PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES CONCERNANT CERTAINES INFORMATIONS SOCIÉTALES

### Part de Contractants Tier 1

Neoen ne travaille qu'avec des fournisseurs tier 1 pour les principaux équipements de ses centrales (modules, onduleurs, génératrices éoliennes et cellules de batteries). Cette classification est établie par des tiers de référence.

### Pourcentage de fournisseurs et Contractants certifiés ISO 9001/ ISO 14001/ ISO 45001

Nombre de fournisseurs et Contractants principaux (EPC solaires, storage et éoliens) de Neoen, qui ont participé à la construction d'une centrale solaire, éolienne ou batterie, certifiés ISO 9001, ISO 14001 ou ISO 45001 rapporté au nombre de fournisseurs et Contractants principaux intervenus au cours de l'année de reporting.

### Transparence fiscale

Neoen a défini des règles fiscales applicables à l'ensemble des pays, en cohérence avec les règles d'éthique de l'entreprise. En tant qu'entreprise internationale, Neoen s'acquitte des impôts, taxes, et droits, dans ses pays d'implantation. Neoen applique avec rigueur les règles fiscales et veille à être en conformité avec la réglementation locale, les traités internationaux et les directives des organisations internationales. Neoen ne dispose d'implantations à l'étranger que dans l'objectif de développer ses activités ou de répondre à des besoins opérationnels.

### Pourcentage de projets en opération ayant fait l'objet d'une concertation ou information

Part des projets entrés en opération (comptabilisés officiellement dans le portefeuille de projets remonté par la direction Neoen) en 2024 ayant fait l'objet d'actions de concertation publiques (réunions publiques, journées portes ouvertes, sites web, visites porte-à-porte, etc.).

## EXCLUSIONS

Compte tenu de l'activité de l'entreprise, Neoen n'a pas adressé dans la Déclaration de Performance Extra-Financière les thématiques suivantes, car considérées comme non matérielles :

- la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- la lutte contre la précarité alimentaire ;
- le respect du bien-être animal ;
- une alimentation responsable, équitable et durable ;
- les actions pour le sport et l'activité physique ;
- les actions visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves ;
- les informations relatives aux conséquences sur le changement climatique comprenant les postes d'émissions directs et indirectes de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activités et le plan d'action pour les réduire.

## DÉMARCHE DE VÉRIFICATION EXTERNE

Afin d'obtenir un avis externe, Neoen a mandaté la société RSM, en tant qu'Organisme Tiers Indépendant, pour vérifier la conformité et la sincérité des informations communiquées en application de l'article R. 225 105 du Code de commerce.

Le rapport d'assurance émanant de l'Organisme Tiers Indépendant et détaillant les diligences menées ainsi que leurs commentaires et conclusions figurent dans la section suivante.

11

RAPPORT DE L'ORGANISME  
TIERS INDÉPENDANT

COM  
MH  
MH  
MH

PD  
FT  
IS

## NEOEN

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigne organisme tiers indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée générale de la société Neoen,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le Cofrac (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-1861, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

## Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

## Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni celles appliquées volontairement (notamment les informations relatives à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 Taxonomie verte) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce et à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière, complété de nos procédures propres (Programme de vérification DPEF (P01.a, version 9)), tenant lieu de programme de vérification.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre octobre 2024 et mars 2025 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 10 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques (Attirer et fidéliser les collaborateurs, Travailler selon des principes éthiques, Réduire nos émissions, Donner la priorité à la sécurité, Protéger la biodiversité, Intégrer/Favoriser le recyclage, Consulter et interagir), nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante.
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 23316 du code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

– des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices, à savoir Neoen Argentina S.A., Central Solar Metro S.A., Neoen Australia PTY. LTD. Neoen SA, Neoen Servicios México, Neoen El Salvador, Neoen Renewables Ireland, Neoen Renewables Canada INC., Neoen Ecuador S.A., Neoen Renewables Finland Oy, Neoen Renewables Italia S.R.L., Neoen Portugal S.A. et couvrent entre 45 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;

– nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 23 mai 2025  
L'un des commissaires aux comptes,

**RSM PARIS**  
**Martine Leconte**

Directrice département RSE  
Associée

## Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
<p><b>Risque 1 : Attirer et fidéliser les collaborateurs</b></p> <p>Risque liés à la capacité de rétention des cadres et employés clés</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Effectif au 31.12.N</li> </ul> <p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux d'attrition</li> <li>Part de collaborateurs ayant reçu au moins une formation dans l'année</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction des Ressources Humaines s'emploie à construire un environnement de travail épanouissant</li> <li>En proposant des dispositifs de rémunération en adéquation avec les responsabilités</li> <li>Neoen participe ainsi régulièrement à des forums de recrutement organisés par les écoles pour promouvoir ses métiers et ses opportunités auprès des étudiants.</li> </ul>
<p><b>Risque 2 : Travailler selon des principes éthiques</b></p> <p>Risque de corruption dans le cadre de l'expansion du Groupe sur de marchés émergents</p> <p>Risque auprès de fournisseurs et contractants dont les pratiques ne respectent pas les droits humains (travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, etc.), ce qui peut entraîner une violation des droits humains et nuire à la réputation de l'entreprise</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pourcentage des fournisseurs et contractants certifiés ISO 45 001</li> </ul> <p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Part des collaborateurs formés à la formation anti-corruption et compliance</li> <li>Part des collaborateurs «exposés»<sup>8</sup> ayant eu une formation anti-corruption additionnelle</li> <li>Pourcentage de fournisseurs d'équipements principaux Tier- 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neoen a mis en place des mécanismes internes solides pour anticiper, surveiller et contrer tout risque de pratiques pouvant constituer un acte de corruption.</li> <li>Neoen demande à ses fournisseurs, en amont de leur sélection, de lui communiquer leurs éventuels certificats et une présentation de leurs résultats en matière de HSE et qualité</li> </ul>
<p><b>Risque 3: Réduire nos émissions</b></p> <p>Contribution à la transition énergétique</p>	<p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Tonnes de CO2 équivalent évitées grâce à la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Compensation de 100 % des émissions liées aux déplacements professionnels 2024 de la société</li> </ul>

<sup>8</sup> Collaborateurs impliqués dans le développement et la construction de projets dans tous pays (sauf Europe et Australie) & les employés chargés des finances, des achats, du droit et de l'assurance présents dans tous les pays.

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
<p><b>Risque 4 : Donner la priorité à la sécurité</b></p> <p>Risques liés à la santé et sécurité des employés et des sous-traitants</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% de contractants O&amp;M ayant fait l'objet d'un audit HSE</li> </ul> <p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (personnel et contractants) – LTIFR</li> <li>% de sites en construction ayant fait l'objet d'un audit HSE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les objectifs sont déclinés opérationnellement dans le plan de Gestion HSES (annexé aux contrats EPC et O&amp;M)</li> </ul>
<p><b>Risque 5 : Protéger la biodiversité</b></p> <p>Protection des ressources naturelles</p>	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre des parcs, en construction et en exploitation, de Neoen situés dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</li> </ul> <p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% de centrales solaires et des parcs éoliens entrés en opération, qui ont fait réaliser une étude d'impact environnemental</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neoen a établi en 2024 un partenariat pluriannuel avec le Molonglo Conservation Group.</li> </ul>
<p><b>Risque 6 : Intégrer/Favoriser le recyclage</b></p> <p>Déchets et économie circulaire</p>	<p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dans le cadre de nouveaux contrats ou de contrats renégociés, somme des MW couverts par une clause de recyclage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Neoen demande ainsi à ses fournisseurs de panneaux solaires d'adhérer à Soren</li> </ul>
<p><b>Risque 7 : Consulter et interagir</b></p> <p>Risques liés à l'opposition, à l'implantation d'une installation par les populations locales</p>	<p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>% des actifs entrés en opération ayant fait l'objet d'une concertation/information</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Durant la phase de développement, des réunions publiques sont régulièrement organisées.</li> </ul>





**NEOEN**

NEOEN  
22 rue Bayard  
75008 Paris - France  
[www.neoen.com](http://www.neoen.com)